



**Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du vendredi 8 avril 2022 tenue à la salle du conseil municipal**

L'an deux mille vingt deux, le huit avril à dix neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 1er avril 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjointes.
M. Olivier BRUNET, M. Rodrigues HERMANT, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Amélie DELTOUR, Mme Chantal LEVRAY, Mme Hélène DELECOURT, M. Laurent VANDESTEENE, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS Conseillers Municipaux,

EXCUSÉS :

Mme Marie-Paule POUCHAIN donne procuration à Mme Dominique BERNARD
Mme Patricia HETRU donne procuration à M. Philippe CREQUY
Mme Peggy MAHU donne procuration à M. Stephen MOUND
M. Stéphane MILAMON donne procuration à M. Rodrigues HERMANT
Mme Gaëtane LHEUREUX donne procuration à Mme Delphine DUWICQUET
M. Arnaud ROUSSEL donne procuration à M. François RUCKEBUSCH
M. Philippe BELHOSTE donne procuration à Mme Hélène DELECOURT
M. Nicolas SEGARD donne procuration à M. Matthieu LEGROIS

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Éric LEBAS est élu secrétaire de séance

En exercice :	33
Présents :	24
Votants :	32

ORDRE DU JOUR

Administration générale - Compte rendu des décisions administratives prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

- 1) Administration générale - Désignation d'un secrétaire de séance
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 2) Affaires sociales – Cadeau de naissance aux habitants – Modification de l'aide
Rapporteur : Madame Dominique BERNARD
- 3) Finances - Compte de Gestion 2021 du budget principal – Approbation
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 4) Finances - Compte Administratif 2021 du budget principal - Approbation
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 5) Finances - Affectation des résultats 2021 du budget principal – Approbation
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 6) Finances - Budget Primitif 2022 du budget principal
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 7) Finances - Compte de Gestion 2021 du budget annexe cimetière – Approbation
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 8) Finances - Compte Administratif 2021 du budget annexe cimetière - Approbation
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 9) Finances – Affectation des résultats 2021 du budget annexe cimetière - Approbation
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 10) Finances – Budget Primitif 2022 du budget annexe cimetière
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 11) Finances – Avance de trésorerie du BP Ville au BP cimetière
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 12) Finances - Contributions directes 2022 – vote des taux
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 13) Finances - Subventions municipales aux diverses sociétés et associations
Passation des conventions d'objectifs
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 14) Finances – Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale -
Année 2022
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 15) Politique de la Ville – Programme d'actions 2022 – Action portée par l'association
Découverte Pêche et Protection des Milieux (DPPM) – Demande de subvention
Rapporteur : Madame Dominique BERNARD

- 16) Politique de la Ville – Programme d'actions 2022 -- Demande de subvention
Rapporteur : Madame Dominique BERNARD
- 17) Politique de la Ville – Programmation d'actions 2022 – Appel à projet « Nos quartiers d'été 2022 » - Action portée par le Centre Social Inter-génération – Demande de subvention
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 18) Projet en lien avec le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - Demande de subvention du Centre Social Inter-génération
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 19) Politique de la ville – Programmation d'actions 2022 – Action portée par l'association Tennis club de Saint-Omer – Demande de subvention
Rapporteur : Madame Dominique BERNARD
- 20) Administration générale – Adhésion au service commun « conseil en énergie partagée »
Rapporteur : Madame Delphine MALIDAN
- 21) Administration générale – Adhésion à l'association Territoires et Prisons
Rapporteur : Monsieur Eric FOULON
- 22) Administration générale – Désignation d'un correspondant défense
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 23) Ressources Humaines - Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Ville et le CCAS
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 24) Intercommunalité - Mise à disposition de services numériques – Adhésion au service commun numérique
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 25) Urbanisme -- Bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2021
Rapporteur : Monsieur Philippe CREQUY
- 26) Urbanisme - Création d'un lotissement sur l'emplacement de l'ancienne école Jean-Jaurès - Avenue Clémenceau - Déclassement
Rapporteur : Monsieur Philippe CREQUY
- 27) Urbanisme - Cession des parcelles AI 64 – AI 65 – AI 66 – AI 67 – AI 68 – AI 69 - Création d'un lotissement sur l'emplacement de l'ancienne école Jean-Jaurès - Avenue Clémenceau
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 28) Urbanisme - Démolition de la résidence Vercors - SDIS Longuenesse - rue Rembrandt
Rapporteur : Monsieur Philippe CREQUY
- 29) Urbanisme - Dénomination de la voirie Domaine de la Tour
Rapporteur : Monsieur Philippe CREQUY

Monsieur le Maire : « Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous propose de débiter ce conseil municipal du 8 avril. Vous verrez que nous avons quelques absents. Nous sommes 24 présents et quelques absents majoritairement pour raison de santé et principalement la Covid.

Mme Marie-Paule POUCHAIN donne procuration à Mme Dominique BERNARD
Mme Patricia HETRU donne procuration à M. Philippe CREQUY
Mme Peggy MAHU donne procuration à M. Stephen MOUND
M. Stéphane MILAMON donne procuration à M. Rodrigues HERMANT
Mme Gaëtane LHEUREUX donne procuration à Mme Delphine DUWICQUET
M. Arnaud ROUSSEL donne procuration à M. François RUCKEBUSCH
M. Philippe BELHOSTE donne procuration à Mme Hélène DELECOURT
M. Nicolas SEGARD donne procuration à M. Matthieu LEGROIS

Je voudrais m'excuser auprès de l'assemblée, ce n'était pas dans les documents transmis, vous l'avez sous format papier. Pour tout vous dire, la personne qui gère le compte-rendu, Catherine, a été 15 jours en vacances, ce qui lui a fait le plus grand bien. Le compte-rendu a été mis sur le site. Vous aurez le procès-verbal lors du prochain conseil. »

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire : « Pour les décisions administratives, je vous laisse le temps de lire le document comme vous ne l'avez pas eu auparavant. Des questions ? Oui Mme LEVRAY. »

Madame LEVRAY : « Merci Monsieur le Maire, une seule question sur le marché du 8 mars 2022 pour lequel il y a résiliation d'un marché passé avec une société pour les travaux de l'école Léon Blum. Nous en avons déjà parlé mais je voulais juste savoir si un nouveau marché est enclenché, est-ce qu'une autre entreprise est prête à entamer et à terminer les travaux ? »

Monsieur le Maire : « Comme je vous l'avais dit précédemment, nous sommes en procédure judiciaire. Voulez-vous bien ouvrir au représentant de la presse ? Je vais laisser le soin à M. BARRET qui a suivi toutes les démarches que nous avons réalisées auprès de l'architecte. »

Monsieur BARRET : « Merci Monsieur le Maire. Il y a un marché qui va être relancé. Il ne l'est pas encore aujourd'hui. Il y a eu la résiliation. Il y a eu une réunion dernièrement entre le maître d'oeuvre, l'architecte et le bureau de contrôle car il y a des menuiseries qui restent à poser, qui sont déjà sur site mais qu'il faut maintenant faire poser par une entreprise. Il y a également des menuiseries qu'il faut commander puis faire poser. Malheureusement, très vraisemblablement il y a également des menuiseries qui ont été posées mais pas dans les règles de l'art qui vont devoir être déposées et reposées de la bonne manière. Il faut le déterminer de façon précise pour que le cahier des charges soit extrêmement précis afin de sélectionner une nouvelle entreprise qui sera chargée de faire ces trois missions. »

Monsieur le Maire : « C'est un constat qui a été réalisé par un contrôleur spécialisé. Il a fait le compte-rendu et a mis des réserves, comme vient de le dire Monsieur BARRET, même sur les menuiseries déjà posées. Vous pensez bien que nous nous serions passés de tels problèmes. J'entends bien qu'il puisse y avoir des répercussions par rapport à la vie de l'école. Nous ne nous sentons ni responsables ni coupables mais nous regrettons vivement cet état de fait. François, tu veux ajouter quelque chose ? »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Non, tout a été dit. J'ai assisté à cette réunion mercredi. Nous avons fait le point des menuiseries montées mais sans joint. C'est le joint qui manque autour des menuiseries et du pré-cadre. C'est un constat qui a été fait. Monsieur BARRET disait tout à l'heure qu'il y avait des fenêtres à commander mais très peu. La totalité des menuiseries sont déjà sur place. Ce sera un exercice de démontage et remontage de celles-ci. Il va falloir dénoncer ce contrat et retrouver une société qui souhaite faire ces travaux. J'aimerais aussi rebondir au niveau des classes. Aujourd'hui, l'école fonctionne très bien même avec ce problème de menuiseries. »

Madame LEVRAY : « Est-ce que l'on a une idée des délais supplémentaires qui vont être nécessaires pour terminer ces travaux ? »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Non. »

Monsieur le Maire : « Nous sommes en procédure. Il y avait un architecte qui suivait le chantier. Au delà de l'architecte, il y avait un chef des travaux. Il y a eu également un défaut de suivi. On paie des gens pour faire le boulot, on rémunère, ce qui est la même chose mais dit un peu mieux. Pensez bien qu'on se serait dédouané de ce genre de problème et de l'école globalement. Vous pensez bien qu'entre les retards de livraison, les pénalités plus le coût, ce n'est pas nous qui allons payer. Quand on rentre en procédure, on sait quand cela commence mais on ne sait jamais quand cela s'arrête malheureusement. »

Madame LEVRAY : « Heureusement, ce n'est pas la durée de la procédure qui va allonger la durée des travaux, mais malheureusement c'est tout ce qu'il faut remettre en place derrière. »

Monsieur le Maire : « Mais la procédure également. Nous sommes sans doute tous navrés de cette situation. D'autres questions sur les décisions du maire ? »

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Éric LEBAS en qualité de secrétaire de séance.

AFFAIRES SOCIALES – CADEAU DE NAISSANCE AUX HABITANTS – MODIFICATION DE L'AIDE

Il est rappelé à l'assemblée que, par délibération n° 3/86 du 24 mars 1986, le conseil municipal se prononçait sur le principe d'alimenter à hauteur de 50 francs un livret d'épargne pour les nouveaux nés de la commune.

Ce montant a été porté à 100 francs par délibération du 20 décembre 1999 puis à 25 € par délibération du 26 septembre 2016.

Toutefois, il s'avère que peu de familles en font la demande. En effet, cette aide implique l'ouverture d'un livret d'épargne dans l'unique établissement bancaire les acceptant désormais, la Société Générale.

Aussi, afin que cette aide bénéficie à plus de familles, il est proposé d'offrir, pour chaque naissance, une carte cadeau d'une valeur faciale de 25 €.

A titre informatif, le coût pour l'année 2021 aurait ainsi été de 2 200,00 € (88 naissances).

Madame DELECOURT : « J'aurai voulu simplement savoir de quelle manière la carte cadeau va être conçue, est-ce qu'elle va cibler certains commerces ? Est-ce que cela va être une carte HappyKdo? Est-ce que vous avez déjà défini cela ? »

Monsieur le Maire : « Le chèque HappyKdo, on le voit avec l'aide à l'achat du vélo, c'est administrativement extrêmement compliqué. Quand vous donnez 100 €, il faut 10 signatures à 10 €. Dons, on part vers une carte globale d'achat hors achat de carburant et d'alcool. Mais, on peut aussi bien acheter des couches, de l'alimentation ou des vêtements. »

Madame DELECOURT : « Ce sera spécifié aux personnes ? Dans des commerces style Auchan ? Une carte illicido ? »

Monsieur le Maire : « Par exemple. »

Madame DELECOURT : « Est-ce que vous n'avez pas peur qu'elle soit utilisée pour tout à fait d'autres choses que pour le bébé ? Ce serait d'ailleurs dommage. On comprend bien la problématique, ne vous inquiétez pas. »

Madame DUWICQUET : « Après, on ne peut pas cibler un magasin particulièrement et offrir une carte cadeau de ce magasin là. Il faut que les administrés aient le choix d'acheter, comme disait Monsieur le Maire, ce qu'ils veulent avec cet argent pour leur bébé. »

Monsieur le Maire : « Imaginons qu'on cible un magasin de vente de vêtements pour enfants, on y a réfléchi, il est possible aussi que les personnes qui ont une naissance, aient eu des enfants avant, ils seraient obligés d'être amenés à acheter des vêtements. Dans la mesure où on garantit qu'ils n'achètent pas de carburant ni d'alcool, même s'ils achètent des pâtes pour les plus grands, c'est 25 € qui tombent dans leurs poches malgré tout. »

Madame DELECOURT : « On va dire que c'est sur la base de la confiance un peu. »

Monsieur le Maire : « Oui. »

Madame DELECOURT : « Merci Monsieur le Maire. »

À l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable quant à cette modification de l'aide apportée aux familles accueillant une naissance.

FINANCES – COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

Considérant le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

À l'unanimité, le conseil municipal :

- statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives aux charges et produits rattachés,
- statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL –
APPROBATION

Monsieur le Maire : « Je cède la présidence de ce conseil municipal à Mme DUWICQUET pour la question du compte administratif. Je serai présent à la lecture de la délibération et sortirai pour le vote. »

Madame DUWICQUET : « Merci Monsieur le Maire. Je voulais déjà m'excuser parce que ce sera un peu redondant sur le dernier conseil municipal car on reprend les chiffres du DOB sur plusieurs questions. »

Il est rappelé à l'assemblée que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la Ville pour l'exercice 2021. La section de fonctionnement s'élève à 10 826 172,48 € en recettes et à 8 297 351,22 € en dépenses et la section d'investissement à 4 214 446,74 € en recettes et 4 973 042,01 € en dépenses.

La synthèse du fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	1 592 649,10 €	1 712 203,53 €	7,51%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	4 897 104,47 €	4 739 340,05 €	-3,22%
65 Autres charges de gestion courante	1 185 756,85 €	957 485,36 €	-19,25%
66 Charges Financières	189 103,92 €	168 919,84 €	-10,67%
67 Charges exceptionnelles	31 055,01 €	22 395,34 €	-27,88%
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	596 220,01 €	697 007,10 €	16,90%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 491 889,36 €	8 297 351,22 €	-2,29%

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse en 2021 (-2,29%).

Les charges de personnel (chapitre 012) sont la principale dépense (4,739 M€) avec les dépenses en énergie (compte 60612 du chapitre 011) pour 373 708,98 €, les subventions de fonctionnement versées aux associations (compte 6574 du chapitre 65) pour 672 068,80 € ainsi que le remboursement des intérêts de la dette (compte 66111 du chapitre 66) pour 182 417,63 €.

Les charges à caractère général ont progressé entre 2020 et 2021 (+ 7,51%) suite à l'allègement des restrictions sanitaires ayant permis la tenue de certaines manifestations, ainsi que la tenue de la plupart des accueils de loisirs avec certaines adaptations.

Il convient également de noter le changement d'imputation pour l'entretien des bouches d'égouts pluviales (passage du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » au chapitre 011 « Charges à caractère général » pour un montant d'environ 86 500 € en 2021).

Recettes de fonctionnement :

	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	211 446,80 €	260 172,27 €	23,04%
722 Travaux en régie	63 971,50 €	67 633,14 €	5,72%
73 Impôts et taxes	4 911 492,47 €	5 254 931,71 €	6,99%
74 Dotations et participations	4 997 348,51 €	4 794 164,10 €	-4,07%
75 Autres produits de gestion courante	219 734,53 €	165 686,68 €	-24,60%
013 Atténuation de charges	201 244,47 €	121 120,18 €	-39,81%
76 Produits financiers	2 290,92 €	2 865,93 €	25,10%
77 Produits exceptionnels	100 942,69 €	32 390,97 €	-67,91%
78 Reprises sur provisions		127 207,50 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 708 471,89 €	10 826 172,48 €	1,10%

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- la dotation globale de fonctionnement (parts forfaitaire et péréquation) : 1 921 533 € en baisse de 46 902 € en 2021,
- la dotation de solidarité urbaine : 2 676 609 €, en hausse de 56 881 € par rapport à la dotation 2020,
- les contributions directes : 4 153 040 € en augmentation de 335 315 € par rapport à 2020 mais à mettre en lien avec la suppression du produit lié à la compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation qui s'élevait à près de 310 000 € en 2020 (imputation 74835).

Le résultat de fonctionnement augmente ainsi de 14,09 % entre 2020 et 2021 et s'établit à 2 528 821,26 €.

Dépenses d'investissement :

	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés		179 572,15 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	804 853,07 €	835 169,94 €	3,77%
20 Immobilisations incorporelles	147 601,56 €	200 827,25 €	36,06%
204 Subventions d'équipement versées	32 135,00 €	34 135,00 €	6,22%
21 Immobilisations corporelles	296 284,17 €	525 796,50 €	77,46%
23 Immobilisations en cours	2 141 641,00 €	2 930 281,57 €	36,82%
26 Participations		400,00 €	
458 Opérations sous mandats		17 403,13 €	
040 Opération d'ordre (trx régie + quote part subv)	80 622,35 €	72 948,94 €	-9,52%
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	387 208,28 €	176 507,53 €	-54,42%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 890 345,43 €	4 973 042,01 €	27,83%

Les principales dépenses d'investissement en 2021 ont concerné :

Frais d'études	Dont :	110 478,78
	PHASES DIA (diagnostic) ET APS (avant-projet sommaire) MAITRISE D'OEUVRE ET SUIVI D'EXECUTION DE L'ADAP	22 797,67
	PHASE APD (avant-projet définitif) MAITRISE D'OEUVRE ET SUIVI D'EXECUTION DE L'ADAP	5 359,10
	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE ST QUENTIN - PHASE AVP	6 660,00
	PRIME AUX ARCHITECTES NON RETENUS AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE DE LA SALLE DE SPORT	16 800,00
	NOTE HONORAIRES - MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION D'UN COMPLEXE SPORTIF MAILLEBOIS - PHASE ESQUISSE	17 958,24
	MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION D'UN COMPLEXE SPORTIF MAILLEBOIS - PHASE ESQUISSE	4 985,58
	MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION D'UN COMPLEXE SPORTIF MAILLEBOIS - PHASE ESQUISSE	997,12
	MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION D'UN COMPLEXE SPORTIF MAILLEBOIS - PHASE ESQUISSE	1 495,67
	PRIME AUX ARCHITECTES NON RETENUS AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE DE LA SALLE DE SPORT	16 800,00
Travaux divers de voirie	programme voirie dont le détail est :	278 250,59
	PARKING RUE ZOLA	4 718,90
	RUE DELACROIX	47 493,00
	GIRATOIRE RUE COURBET	22 072,80
	GIRATOIRE RUE REMBRANDT	40 177,24
	PARKING STE CATHERINE	9 176,18
	RUE DE BLENDÉCQUES	40 950,00
	RUE LEBAS	32 062,81
	RUE DESCARTES	44 343,84
	TRAVAUX D'AMENAGEMENT AU POUROUR DU CHALET DE MORBIER	37 255,82
Installations de voirie	Panneaux...	17 846,79
Autre matériel et outillage de voirie		9 128,34
Autres installations, matériel et outillage techniques		13 217,09
Matériel de transport	TRACTEUR POUR LE SERVICE ESPACES VERTS	24 886,24
Matériel de bureau et matériel informatique		11 288,91
Mobilier		21 423,05

Autres achats corporels	Dont :	44 460,98
	ACQUISITION DISTRIBUTEUR DE GEL HYDROALCOOLIQUE A PEDALE POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX	2 491,20
	ACQUISITION VIDEOPROJECTEURS POUR LES ECOLES SAND-VÉRLAINE ET PASTEUR	3 345,60
	PANNEAUX D'AFFICHAGE DE SCORE POUR LE COMPLEXE SPORTIF DES BRUYERES	5 832,00
	PARE BALLONS POUR TERRAIN DE FOOT STADE LAVOISIER	14 940,00
Constructions	Dont :	172 344,98
	REFFCTION PEINTURES GROUPE SCOLAIRE BLUM	18 949,00
	INSTALLATION FILAIRE INTERNET PRIMAIRE BLUM	15 314,14
	Travaux toitures dans les bâtiments communaux	69 040,92
Renforcement éclairage public		
	TRAVAUX RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC TRANCHE OPTIONNELLE 1 POUR SOLIDE	115 620,56
	REDUCTION MANDAT TRAVAUX RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC TRANCHE OPTIONNELLE 1 POUR SOLIDE	-13 399,03

RESTE A REALISER ANNEES ANTERIEURES REALISES EN 2021		
	Dont :	
Frais d'études	Audit énergétique Salle des fêtes	2 760,00
	Vérification de la qualité de l'air dans les ERP	18 404,32
	Maîtrise d'œuvre pour réhabilitation énergétique du groupe scolaire Blum	33 578,77
	SOI.DF. ETUDE DE FAISABILITE ET PROGRAMMATION POUR LA CONSTRUCTION OU L'EXTENSION D'UNE SALLE DE SPORTS	4 860,00
	Maîtrise d'œuvre pour construction terrain de football en gazon synthétique	2 767,24
Concessions et droits similaires	Logiciel pour le service technique	5 076,00
Installations générales	Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau	26 218,48
Matériel de bureau et matériel informatique	Photocopieurs pour la Mairie	19 736,40
	TABLETTES + POINT D'ACCES WIFI POUR LE CONSEIL MUNICIPAL	7 684,09
Matériel de bureau et matériel	Photocopieur pour l'école Blériot	2 840,40
Matériel de bureau et matériel	Photocopieurs pour les écoles élémentaires	14 202,00
Matériel de bureau et matériel	Photocopieur pour la Médiathèque	2 840,40
Mobilier	Mobilier pour la Mairie	5 278,51
Mobilier	Mobilier pour les écoles	6 992,21
Agencements et aménagements de terrains	Construction de terrains de football en gazon synthétique et gazon naturel	78 085,02
Agencements et aménagements de terrains	Création de jardins familiaux – Lot n° 1	15 610,72
Constructions	Rénov. Toitures multi-support, étanchéité et bardage École Verlaine	70 758,01
Constructions	Rénov. Toitures multi-support, étanchéité et bardage Salle sports Chartreux	37 722,36
Constructions	Fourniture et remplacement de menuiseries GS Blériot	110 530,80
Constructions	Fourniture et remplacement de menuiseries Centre Social Intergénération	86 976,00
Constructions	Fourniture et remplacement de menuiseries Salle des Chartreux	11 819,64
Constructions	Fourniture et remplacement de menuiseries ALSH Pasteur	74 024,28
Constructions	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum	1 875 353,65
Constructions	Restauration de l'église Saint-Quentin	265 179,38
Constructions	Réfection chéneaux et main courante toiture logement 18 rue Brueghel	6 084,41

Le remboursement du capital de la dette a représenté 833 459,94 € en 2021.

Recettes d'investissement :

	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION
10222 FCTVA	393 650,20 €	425 442,69 €	8,08%
10226 Autres recettes (taxe aménagement)	17 831,07 €	26 729,78 €	49,91%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	0,00%
13 Subventions d'investissement	344 750,92 €	862 538,03 €	150,19%
16 Emprunts et cautionnements	3 135,00 €	2 680,00 €	-14,51%
2128 Autres agenc. Et aménag. Terrains		4 004,10 €	
23 Immobilisations en cours	77 773,11 €	0,00 €	-100,00%
458 Opérations d'investissement sous mandat		17 403,13 €	
Opérations d'ordres (amortissement, cession) (040)	596 220,01 €	599 141,48 €	0,49%
Opérations d'ordres (patrimoniales) (041)	387 208,28 €	176 507,53 €	-54,42%
Excédent investissement	2 167 449,06 €	2 197 672,22 €	1,39%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 088 017,65 €	6 412 118,96 €	5,32%

Les principales recettes d'investissement en 2021 sont l'excédent de fonctionnement capitalisé en 2020 de 2,1 M€, l'opération d'ordre d'amortissement et de cession des immobilisations (599 141,18 €), l'excédent d'investissement (2,1 M€), des subventions d'investissement à hauteur de 862 538,03 € et le F.C.T.V.A pour 425 442,69 €.

Au global, les résultats se résument comme suit :

- ◆ excédent de la section d'investissement de 1 439 076,95 € en 2021, ce qui compte-tenu de restes à réaliser en dépenses de 1 757 460,06 € et en recettes de 676 584,09 € donne un excédent de financement de la section d'investissement de 358 200,98 €.

- ◆ excédent 2021 de la section de fonctionnement de 2 528 821,26 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 1 202 965,55 € donne un excédent total de fonctionnement de 3 731 786,81 €.

Madame LEVRAY : « Sur ce compte administratif 2021, on observe encore une fois en fonctionnement des recettes supérieures de 2 000 000 € à nos dépenses, même chose en investissement avec un solde positif des recettes de 1 500 000 € et même si on peut constater un effort supplémentaire dans les dépenses d'investissement, pourquoi vouloir à toutes fins gonfler la ligne des excédents reportés ? Nous l'avons toujours dénoncé, nous l'avons dit au dernier conseil aussi que thésauriser ne doit pas être un objectif d'un budget communal. Autre point, habituellement, nous avons un document qui reprenait la ventilation de toutes les dépenses, pourquoi celui-ci n'est plus porté à notre connaissance ? Nous l'avons eu l'an dernier, nous l'avons eu au CCAS, ici nous ne l'avons pas. »

Madame DUWICQUET : « Vous voulez parler du gros dossier à spirale. Habituellement, nous l'avons. »

Madame SCOTEE : « En commission des finances, il avait été présenté. »

Madame LEVRAY : « Pas le document avec toutes les ventilations. »

Madame SCOTEE : « Le document budgétaire, vous voulez dire. »

Madame LEVRAY : « C'est cela. »

Madame SCOTEE : « Il a été annexé me semble t-il. »

Madame DUWICQUET : « Il est dans les documents. Je l'ai vu sous format papier. »

Madame LEVRAY : « Il est annexé ? Pardon, car dans les 30 documents annexés, il a du passer à la trappe. J'y jeterai un œil. Ensuite, point suivant, sur l'excédent cumulé, nous sommes encore une fois à 3 731 000 €, cela peut être intéressant comme autofinancement mais pour financer quoi ? Cela fait deux ans que l'on entend toujours parler des mêmes projets, il n'y a pas de très gros projets novateurs, donc on se pose des questions sur un excédent cumulé si important. »

Madame DUWICQUET : « Je pense qu'on ne va pas reprendre les projets qu'on a déjà évoqués au niveau de conseils ou même de commissions dans le détail. Des projets, vous savez bien qu'ils sont mis en place aujourd'hui et qui n'existaient pas auparavant, notamment dans le domaine des logements. Aujourd'hui, il y a aussi cette salle de sport qui va voir le jour, je pense qu'on ne va pas détailler tous les projets que la majorité peut avoir et qui ont déjà été portés à votre connaissance pendant les différentes commissions. D'autres observations ? »

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 30 mars 2022, le conseil municipal sous la présidence de Mme DUWICQUET (M. le Maire étant sorti pour le vote) moins 4 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTÉNE) arrête les résultats définitifs avant affectation tels que repris ci-dessus.

Monsieur le Maire : « Merci de votre confiance et je voudrais y associer Sylvia, M. BARRET et l'ensemble du service finances. »

FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

Il est rappelé à l'assemblée qu'il convient après l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif de statuer enfin sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021. Le compte administratif 2021 présente un excédent de la section de fonctionnement de 2 528 821,26 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 1 202 965,55 € donne un excédent total de fonctionnement de 3 731 786,81 €.

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 30 mars 2022 et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement tel que résumé ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat excédentaire de l'année 2020	+ 2 197 672,22 €
Déficit de financement de l'exercice	- 758 595,27 €
Restes à réaliser en dépenses	- 1 757 460,06 €
Restes à réaliser en recettes	+ 676 584,09 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	Excédent de financement de 358 200,98 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent de l'exercice 2021 cumulé	3 731 786,81 €
Affectation qui tient au minimum compte des restes à réaliser de la section d'investissement pour l'apurement du déficit par l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	2 400 000,00 €
Soit un excédent de fonctionnement reporté au BP 2022	1 331 786,81 €

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire : « Avant de redonner la parole à Mme DUWICQUET, je voudrai vous dire que la préparation de ce budget a fait l'objet de commissions dans lesquelles tout le monde a pu s'exprimer, rappeler que contrairement à ce que peut être le règlement, nous concevons que tout élu peut être présent, notamment pour les élus qui ne sont pas du groupe majoritaire, il y a normalement un choix de 3 commissions et nous avons convenu que tout élu peut être présent à toutes les commissions ou se faire remplacé s'il n'est pas titulaire. Sans vouloir d'entrée de jeu censurer qui que ce soit, je voudrai dire quand même que ce budget a fait l'objet de toutes les réunions des commissions ad hoc et que, j'espère, nous n'allons pas refaire les commissions. »

Il est rappelé à l'assemblée que la section de fonctionnement du budget primitif 2022 s'élève à 12 020 000 € et la section d'investissement à 11 558 000 €, soit un budget total de 23 578 000 €.

La synthèse du fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

	BP 2021	BP 2022	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	2 639 750,00 €	2 701 523,35 €	2,34%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	5 050 000,00 €	5 000 000,00 €	-0,99%
65 Autres charges de gestion courante	1 140 250,00 €	1 373 476,65 €	20,45%
66 Charges Financières	200 000,00 €	170 000,00 €	-15,00%
67 Charges exceptionnelles	82 000,00 €	0,00 €	-100,00%
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	705 000,00 €	675 000,00 €	-4,26%
023 Virement section investissement	2 000 000,00 €	2 100 000,00 €	5,00%
022 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 817 000,00 €	12 020 000,00 €	1,72%

Recettes de fonctionnement :

	BP 2021	BP 2022	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	173 940,00 €	203 197,50 €	16,82%
722 Travaux en régie	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%
73 Impôts et taxes	5 164 755,00 €	5 325 245,00 €	3,11%
74 Dotations et participations	4 725 127,00 €	4 786 374,69 €	1,30%
75 Autres produits de gestion courante	203 805,00 €	151 921,26 €	-25,46%
013 Atténuation de charges	100 000,00 €	93 600,00 €	-6,40%
76 Produits financiers	2 062,33 €	2 228,74 €	8,07%
77 Produits exceptionnels	14 345,12 €	25 646,00 €	78,78%
78 Reprises sur provisions	130 000,00 €	0,00 €	-100,00%
002 Excédent de fonctionnement reporté	1 202 965,55 €	1 331 786,81 €	10,71%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 817 000,00 €	12 020 000,00 €	1,72%

Le budget 2022 est en augmentation de 1,72%.

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- la dotation globale de fonctionnement (part forfaitaire et péréquation) : 1 910 000 € (prévisionnel),
- la dotation de solidarité urbaine : 2 650 000 € (prévisionnel),
- les impôts directs locaux : 4 326 979 € (selon état n° 1259 com).

Le budget 2022 prévoit un virement à la section d'investissement à hauteur de 2,1M€.

Les dépenses et recettes d'investissement s'établissent comme suit :

Dépenses d'investissement :

	BP 2021	BP 2022	EVOLUTION
1069 Reprise 1997 sur excédents capitalisés	179 572,15 €		
16 Emprunts et dettes assimilées	842 000,00 €	592 000,00 €	-29,69%
20 Immobilisations incorporelles	834 588,57 €	258 365,00 €	-69,04%
204 Subventions d'équipement versées	72 135,00 €	70 135,00 €	-2,77%
21 Immobilisations corporelles	1 375 111,95 €	2 171 854,69 €	57,94%
23 Immobilisations en cours	5 295 352,97 €	6 083 185,25 €	14,88%
266 Autres formes de participation	400,00 €	0,00 €	-100,00%
276 Autres créances immobilisées		150 000,00 €	
458 Opérations sous mandats	20 839,36 €	0,00 €	-100,00%
040 Opération d'ordre (travaux régie)	110 000,00 €	125 000,00 €	13,64%
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	310 000,00 €	350 000,00 €	12,90%
<i>D001 – Déficit investissement</i>			
<i>Reste à réaliser dépenses</i>		1 757 460,06 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 040 000,00 €	11 558 000,00 €	27,85%

Recettes d'investissement :

	BP 2021	BP 2022	EVOLUTION
10222 FCTVA	398 469,94 €	584 893,41 €	46,78%
10226 Taxe aménagement	26 729,78 €	23 079,43 €	-13,66%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 100 000,00 €	2 400 000,00 €	14,29%
13 Subventions d'investissement	1 362 788,70 €	1 157 366,12 €	-15,07%
16 Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €	2 002 000,00 €	100000,00%
458 Opérations sous mandats	20 839,36 €	0,00 €	-100,00%
024 Cession d'immobilisations	21 500,00 €	170 000,00 €	690,70%
28 Amortissement immobilisations (040)	600 000,00 €	655 000,00 €	9,17%
Opérations d'ordres (patrimoniales) (041)	310 000,00 €	350 000,00 €	12,90%
021 Virement section fonctionnement	2 000 000,00 €	2 100 000,00 €	5,00%
<i>R001 – Excédent investissement</i>	<i>2 197 672,22 €</i>	<i>1 439 076,95 €</i>	<i>-34,52%</i>
<i>Reste à réaliser recettes</i>		676 584,09 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 040 000,00 €	11 558 000,00 €	27,85%

Les principales opérations pour la section d'investissement étaient présentées dans le rapport d'orientation budgétaire 2022 :

Revêtements de sols Ecole Verlaine	120 000,00 €
Clôture au niveau de la route (réhausse du mur en briques existant) du groupe scolaire Pasteur	10 000,00 €
Création clos couvert isolé au terrain de pétanque des Chartreux	400 000,00 €
Remplacement des modulaires du stade Jean-Marie Barbier	200 000,00 €
Création et extension salle des sports Maillebois	4 500 000,00 €
investissement matériel cuisine dont lave-vaisselle pour la Salle des fêtes	10 000,00 €
création de zones de lavage et stockage Ateliers Mairie	35 000,00 €
rénovation clins et bardage extérieur Chalet de Morbier	40 000,00 €
aménagement parc MédiaTour	50 000,00 €
Aménagement vestiaire de sports dans locaux ancienne école maternelle Pasteur	50 000,00 €
Travaux divers de rénovation (chaudière) logement de fonction Complexe sportif des Bruyères	10 000,00 €
programme annuel de travaux de toitures dans les bâtiments communaux	90 000,00 €
programme annuel de travaux de menuiseries dans les bâtiments communaux	150 000,00 €
Remplacement d'extincteurs + BAES (20)	20 000,00 €
ADAP (agenda d'accessibilité programmé) des bâtiments communaux – Diagnostic amiante et SSI	3 000,00 €
DIAG AMIANTE dans les groupes scolaires pour ADAP	8 000,00 €
Travaux ADAP	800 000,00 €
remplacement de 2 fourgons et un petit utilitaire	75 000,00 €
DOTATION ANNUELLE PETIT MATERIEL SERVICES BATIMENTS	8 000,00 €
Changement du combiné bois service menuiserie	20 000,00 €
renforcement réseau poteaux incendie	20 000,00 €
dotation annuelle pour entretien, remplacement, acquisition défibrillateurs	5 000,00 €

renouvellement alarmes	10 000,00 €
Réfection de voiries suivant commission	300 000,00 €
Etude et travaux de voirie Rue Delacroix	100 000,00 €
Interventions sur réseau assainissement	100 000,00 €
Réalisation liaisons douces	26 000,00 €
Remplacement mobilier urbain accidenté	5 000,00 €
Remplacement candélabres accidentés	6 000,00 €
basculeur type vide poubelle	10 000,00 €
Plantation poiriers (40) et tuteurs	6 000,00 €
acquisitions de jeux urbains	100 000,00 €
Tracteur + chargeuse	65 000,00 €
Dotation annuelle matériel service espaces verts	25 300,00 €
1 tondeuse auto portée	45 000,00 €
Interventions sur candélabres d'éclairage public	30 000,00 €
remplacement du parc d'éclairage public	160 000,00 €
Acquisition nouvelles décorations de Noël pour remplacement décors poteaux	15 000,00 €

Avance au budget cimetière pour la fourniture et pose de sarcophages au nouveau cimetière	150 000,00 €
Acquisition d'un véhicule pour le service de police municipale	47 000,00 €
Achat logiciels service affaires scolaires	20 000,00 €
Achat matériel informatiques groupes scolaires	59 000,00 €
Achat mobilier et matériel groupes scolaires	34 000,00 €
Achat mobilier Chalet de Morbier	9 000,00 €
Acquisition d'une autolaveuse pour la salle des sports Maillebois	10 000,00 €
Acquisition de tentes pour les manifestations	10 000,00 €
Acquisition d'écrans interactifs pour la salle du conseil municipal et la salle de réunion du 3e étage ainsi que d'un système complet de visio conférence pour la salle du conseil municipal	30 000,00 €

L'équilibre de la section d'investissement est notamment permis par le virement de 2,4 M€ du compte administratif 2021 à la section d'investissement et par l'autofinancement de la section de fonctionnement de 2,1M€.

Des subventions ont été (ou seront) sollicitées pour les opérations suivantes : éclairage public, travaux de l'église Saint-Quentin, télégestion des chaufferies, travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments, réhabilitation énergétique de l'école Blum, création d'une nouvelle salle des sports, développement de la vidéoprotection, aménagement d'un espace public de loisirs dans le quartier Salamandre...

Monsieur le Maire : « Je me permets de rajouter que, même si on ne rentre pas dans le détail des dépenses, il y a une provision prévue pour l'accessibilité et que vous recevrez une invitation à une réunion qui aura lieu le 4 mai au soir, en présence du cabinet Ingéo. Nous attendons une réponse pour la formation finance que nous nous sommes engagés à mettre en place ainsi que la date et les modalités de mise en place. Des questions ? Des remarques ? Oui Mme LEVRAY. »

Madame LEVRAY : « Je me permettrai de faire quelques remarques, en dehors des commissions et dans ce conseil, une commission est un groupe de travail entre élus et un conseil est une instance officielle. »

Monsieur le Maire : « En commissions, rassurez tout le monde, on a le droit de s'exprimer. »

Madame LEVRAY : « Oui bien sûr. Donc, ici aussi, merci. Vous prévoyez dans ce budget un emprunt de 2 000 000 € qui s'avère pour nous très très mesuré au regard de notre capacité de désendettement qui est exceptionnellement rapide. Le seuil de vigilance intervient vers 10 ans. Nous n'en sommes même pas à 2 ans, donc on a une marge très très importante. »

Monsieur le Maire : « Un peu moins. »

Madame LEVRAY : « 1 an et 8 mois. »

Monsieur le Maire : « Le seuil de critique c'est plutôt 8 ans. »

Madame LEVRAY : « Le seuil de vigilance est de 10 ans. Nous n'avons peut être pas la même vision des documents qui nous sont présentés par ailleurs. »

Monsieur le Maire : « Nous essaierons d'aller à 10 ans d'endettement. »

Madame LEVRAY : « Non, certainement pas, ce n'est pas le but de mon propos. Cependant, on a une marge bien importante sans fragiliser notre budget, et un seuil aussi bas prouve que nous n'investissons pas assez. Nous sommes actuellement dans une période où les taux d'emprunt restent pour l'instant encore bas, c'est le moment où jamais d'en souscrire. Il est vraiment dommage de ne pas emprunter raisonnablement plus car c'est bien connu et vous l'avez même dit en commission, on ne prête qu'aux riches, puisque nous sommes riches, profitons en. La conjoncture mondiale actuelle nous montre que tout peut être remis en question du jour au lendemain, politiquement et économiquement. Il est urgent de jouer la sécurité financière en empruntant suffisamment sur du long terme avant que tout ne soit éventuellement remis en question dans les mois qui viennent. Nous savons malheureusement que le prix des matériaux va continuer de flamber, que le prix de l'énergie va exploser dans les mois qui viennent. Les projets que vous avez inscrits coûteront donc beaucoup plus cher que ce qui est prévu et il faut en tenir compte dès maintenant. »

Monsieur le Maire : « Ces propos, vous les avez déjà tenus en commission et nous avons échangé là dessus. L'investissement n'est pas suffisant. Depuis notre prise de mandature, nous l'avons vu, pour le compte administratif, nos dépenses d'investissement ont quand même augmenté de 20 %. Quant à l'emprunt, sur les dernières mandatures, il n'y avait eu qu'un emprunt de 500 000 € et là nous sommes à un emprunt de 2 000 000 €. Vous l'aviez dit, mais comme nous étions à la même commission, à la même réunion à la CAPSO, j'ai rendu compte de cette réunion à M. BARRET, dès le lendemain matin. Et le lendemain après midi, Mme SCOTEE réalisait les démarches pour les emprunts. »

Madame SCOTEE : « A ce jour, j'ai contacté 5 banques. »

Monsieur le Maire : « 5 banques ont été contactées. Notre bilan représente 20 % d'investissement par rapport à avant et nous empruntons 2 000 000 € car nous avons un nombre de projets importants, dont une salle de sport à plus de 4 000 000 €. »

Madame LEVRAY : « Mais comme je le faisais remarquer, ces projets sont évalués, mais cette évaluation va devoir être revue certainement à la hausse et très fortement. »

Monsieur le Maire : « Souvent, on contracte un emprunt et on ne l'utilise pas. Je vous propose de moduler, de partir sur un emprunt de 2 000 000 € et de voir après. On ne peut pas non plus sur l'équilibre budgétaire emprunter pour emprunter. »

Madame LEVRAY : « Est-ce que vous pouvez nous communiquer le taux auquel cet emprunt va pouvoir être contracté ou pas ? »

Monsieur le Maire : « Bien sûr, 5 banques ont été contactées. Vous l'aurez. Et puis si vous en trouvez un moins cher que nous, vous pouvez nous le dire. »

Monsieur VANDESTEEENE : « J'ai une question par rapport aux travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments, c'est pour prolonger la question de Chantal juste avant. On sait que les coûts énergétiques vont augmenter de manière assez importante dans les mois et années qui viennent, je voulais savoir s'il y avait des expertises qui étaient menées pour améliorer l'habitat des bâtiments publics et éventuellement changer les systèmes d'approvisionnement en chauffage pour se passer du gaz ? »

Monsieur le Maire : « Nous avons déjà fait un gros travail sur l'isolation de l'ensemble des bâtiments, Monsieur DAMBRUNE n'est pas là ce soir. Ensuite, nous prenons appui sur la CAPSO avec le conseiller en énergie partagée. De là à penser que l'on va enlever toutes les chaudières d'un coup pour changer le gaz, nous n'en sommes pas là. Par rapport aux diagnostics de nos bâtiments, nous serons bien sûr

très vigilants sur les démarches déjà entreprises et à poursuivre sur les économies d'énergie. À l'image des nouvelles installations, nous avons demandé aux concepteurs de réfléchir sur les modes de chauffage. »

Madame DELECOURT : « Oui Monsieur le Maire, je voudrai compléter la remarque de mon collègue et savoir si vous avez étudié éventuellement un réseau de chaleur comme cela peut se faire dans d'autres communes afin de ne pas être dépendant du gaz et d'avoir une énergie beaucoup moins coûteuse ? »

Monsieur le Maire : « Qui pouvait nous dire, il y a 6 mois qu'on allait être dépendant du gaz ? »

Madame DELECOURT : « Oui bien sûr. Mais on peut peut être songer à quelque chose avant de commencer les nouvelles constructions. »

Monsieur le Maire : « C'est bien ce que je viens de vous dire, c'est exactement ce que je viens de vous dire. Dans les nouvelles constructions, nous avons aujourd'hui les éléments malheureusement liés à un conflit qui nous oblige à réfléchir sur les autres modes de chauffage. »

Madame LEVRAY : « J'avais, Monsieur le Maire, déjà évoqué le sujet lors de la présentation du projet de la salle de sport qui était bien avant ce conflit, et j'avais mis le doigt sur le problème du chauffage gaz puisqu'il y avait déjà une question de norme qui allait être changée prochainement, déjà pour cela et j'en avais parlé à cette époque là. J'avais aussi souligné le problème d'énergie alternative quand ont été abordés les travaux de l'école Léon Blum, donc déjà en 2017 où j'avais évoqué la possibilité d'y adjoindre des panneaux photovoltaïques. Notre réflexion n'est pas toute récente et elle ne date pas du début du conflit. »

Monsieur le Maire : « Je ne vais pas m'aventurer, peut être comme vous, je n'ai pas les connaissances totalement techniques, pour dire que le photovoltaïque est vraiment la réponse à. Si vous le savez, vous, tant mieux, moi je ne sais pas. C'est comme l'histoire des toits terrasses et des toits plats. Un architecte vous a dit dans une réunion que le toit terrasse avait un avantage. »

Madame LEVRAY : « A condition qu'il soit entretenu, a t-elle précisé. »

Monsieur le Maire : « Pourquoi ? On entretient rien ? »

Madame LEVRAY : « Je ne sais pas c'est elle qui l'a précisé. Vous l'avez entendu comme moi. »

Monsieur le Maire : « Je vous dis que l'architecte nous a annoncé, à ma grande surprise, et moi je ne suis pas un fan des toits terrasses, que l'écoulement de l'eau se fait moins vite. J'ai du mal à comprendre cela. »

Madame LEVRAY : « On parlait énergie pour le moment, on dérive. »

Monsieur le Maire : « Je ne dérive pas, je dis que moi, je n'avance pas comme vous des choses dont je n'ai pas la certitude, je laisse aux techniciens le soin d'avoir ces références. Sur les nouveaux bâtiments, bien sûr, nous serons encore plus vigilants. Je le répète nous avons isolé tous nos bâtiments et je crois même, Monsieur RUCKEBUSCH, que cela ne nous a pas coûté grand chose. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Effectivement, l'année dernière, nous avons profité des aides pour l'isolation de nos bâtiments, Monsieur DAMBRUNE s'est attelé au sujet et a fait isoler quasiment la totalité des bâtiments que l'on pouvait faire à moindre coût, voire 0 €. Je voudrai revenir sur les panneaux photovoltaïques, on s'est un peu renseigné concernant la salle de sport et il nous faudrait 2 000 m² afin de pouvoir mettre des panneaux pour l'utilisation de cette salle de sport. Actuellement, ce n'est pas possible, nous n'aurons pas la surface suffisante pour mettre des panneaux mais nous sommes en train d'étudier d'autres procédés pour que ce soit moins cher. Le coût du gaz, c'est vrai qu'il augmente mais, avant tout, comme je le disais précédemment, une maison bien isolée c'est déjà une consommation moindre au niveau des énergies. À l'école Léon Blum, les enseignants me disent que cet hiver, ils n'ont pas eu froid, c'était isolé alors que les hivers précédents, excusez moi du terme, ils caillaient des meules. L'isolation représente un gain énergétique important. »

Madame DELECOURT : « Je voudrais revenir sur les propos de M. RUCKEBUSCH concernant les panneaux photovoltaïques. Je ne vois pas pourquoi il nous dit qu'il faudrait 2 000 m². Je connais des habitations sur lesquelles cela marche très bien et qui font des économies conséquentes. Je pense tout simplement qu'il faudrait se pencher sur le sujet, sur les anciens bâtiments, ne pas dire non mais faire des études d'abord. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Si je vous donne un chiffre, c'est que ce chiffre n'est pas tombé comme cela du ciel. C'est un spécialiste qui nous a donné ces chiffres. Je ne vais pas m'amuser à donner des chiffres pour faire plaisir à tout le monde. »

Monsieur le Maire : « On n'est pas en train de vous dire que la solution du panneau photovoltaïque n'est pas une bonne solution. Nous ne sommes pas en train de vous dire cela. Nous avons demandé au cabinet, qui est en charge du suivi des travaux de la salle de sport, d'avoir une réflexion sur les nouveaux modes de chauffage. »

Madame DELECOURT : « Je ne vous parlais pas simplement de la salle de sports, Monsieur le Maire, mais des anciens bâtiments sur lesquels il y a peut être des améliorations à apporter et pourquoi pas essayer de les équiper avec des panneaux photovoltaïques. Vous semblez un peu contre ce mode de chauffage. Est-ce qu'il y a des études qui ont déjà été faites au moins ? »

Monsieur le Maire : « Mais pas du tout. On verra un jour si vous êtes toujours pour les panneaux photovoltaïques, on en reparlera, vous vous souviendrez. »

Madame DELECOURT : « Jusqu'à présent, on a des personnes qui les ont et qui en sont très contents. »

Monsieur le Maire : « Aujourd'hui, ce 8 avril 2022, vous avancez que vous êtes très favorable aux panneaux photovoltaïques. On enregistre. »

Madame DELECOURT : « Vous pouvez tout à fait l'enregistrer, je suis tout à fait favorable à ce mode de chauffage. »

Madame LEVRAY : « Je pense que l'adhésion que l'on va voir tout à l'heure au conseiller en énergie partagée pourra peut être aussi nous apporter des réponses et des éclaircissements. »

Monsieur le Maire : « C'est, Madame LEVRAY, exactement ce que j'ai dit tout à l'heure. Je ne voudrais pas vous paraître désagréable, mais c'est exactement ce que j'ai dit, qu'on prenait conseil auprès de ce service. »

Monsieur HERMANT : « Je ne voudrais pas dire de bêtises mais il me semble qu'au-delà d'une certaine puissance, on est obligé de revendre la totalité à EDF et on est obligé de racheter la consommation. Donc, ce n'est peut être pas tout à fait utile. En revanche, une maison d'habitation peut consommer et revendre à côté. Il me semble qu'il y a une question de puissance qui fait la différence avec une maison d'habitation. »

Monsieur le Maire : « Je ne sais pas. Nous ne sommes fermés à rien. Ce serait ridicule de dire que nous sommes contre cela. »

Madame DELECOURT : « Excusez moi Monsieur le Maire, j'ai d'autres questions sur le budget. Vous parlez de 5 000 € pour le remplacement du mobilier urbain accidenté. Il me semble que c'est peu alors que la totalité du mobilier urbain, notamment les bancs, sont à changer, ils sont dans un état pitoyable, notamment dans l'entrée de ville, route des Bruyères et d'autres rues. 5 000 € nous semblent peu. »

Monsieur le Maire : « Vous ne l'avez pas dit cela en commission. »

Madame DELECOURT : « Non. »

Monsieur le Maire : « C'est depuis que vous avez vu les images sur les réseaux sociaux avec le banc qui, je vous accorde... »

Madame LEVRAY : « Pas seulement. Reprenez nos documents de campagne, vous constaterez qu'on en parlait déjà. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « C'est bien pour du mobilier accidenté. »

Madame DELECOURT : « Justement c'est ce que je vous ai dit et les autres ? On en fait quoi ? »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Les autres vont arriver. C'est sur un autre budget. »

Madame LEVRAY : « Dans combien d'années ? »

Monsieur le Maire : « C'est vrai qu'à l'époque où vous étiez adjointe, Madame LEVRAY, tous les bancs étaient nickels. »

Madame LEVRAY : « Il y a longtemps que je ne suis plus adjointe. »

Monsieur le Maire : « À cette époque là, ils étaient neufs. Quand j'ai vu ces images, vous m'excusez, je peux vous dire que cela a bardé deux minutes et deux jours après ils étaient remplacés. Effectivement, c'est innombrable de voir cela, je vous l'accorde mais on ne va pas réparer toutes les problématiques d'un coup comme cela. »

Madame LEVRAY : « Cela fait longtemps que vous y êtes. »

Madame DUWICQUET : « C'est facile. »

Madame LEVRAY : « Aussi facile que de me faire remarquer quand j'étais adjointe. »

Monsieur le Maire : « En deux ans de mandat, il faudrait qu'on ait tout résolu. Vous avez fait la liste de tout ce que l'on a fait, ne la faites pas, cela va vous rendre malade. Moi je vais vous la faire et reprendre le document de campagne et je vais vous donner un stabilo et vous pourrez stabiloter ce que l'on a déjà fait. »

Madame DELECOURT : « J'insiste sur les bancs car si vous ne changez que ceux accidentés, qu'allez-vous faire des bancs route des Bruyères ? Je vous invite à vous y rendre si vous n'y êtes jamais allé à pied, j'y passe régulièrement et ils sont vraiment dans un état déplorable. »

Monsieur le Maire : « Madame DELECOURT, il n'y avait pas de jeux, on va mettre 120 000 € dans tous les quartiers. Vous voyez bien qu'on fait des choses dans les quartiers. »

Madame DELECOURT : « Je ne vous parle pas des jeux Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « J'ai bien compris. Tout d'un coup, coup de baguette magique, on change les jeux, les bancs et puis demain tout est réglé, c'est impressionnant. »

Madame DELECOURT : « Cela ferait une bien plus jolie vitrine de Longuenesse plutôt que de voir ces bancs là. Croyez nous, nous n'avons pas attendu les réseaux sociaux pour avoir cette idée sur les bancs, il y avait longtemps qu'on avait l'idée. Aucun de nous n'a repris cette idée, c'est d'autres personnes qui l'ont vu, qui l'ont mis sur les réseaux mais ce n'est pas nous. Arrêtez de toujours nous accuser. »

Monsieur le Maire : « Est-ce que j'ai dit que c'était vous qui l'avez mis. »

Madame DELECOURT : « Vous l'avez sous-entendu. »

Monsieur le Maire : « Absolument pas. Vous verrez dans l'enregistrement que je n'ai pas sous-entendu que c'était vous. J'ai dit que vous l'aviez vu. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « J'aimerais aussi parler des bancs. On ne va pas remplacer des bancs parce que les bancs sont abîmés. Nous avons aussi une réflexion avec les riverains puisque des gens veulent des bancs à un endroit et d'autres non parce qu'il y a des attroupements de jeunes, des nuisances. Si c'est pour remplacer un banc, quand on voit le coût d'un banc, je ne l'ai plus en tête, mais parce que le banc a besoin d'un coup de peinture. Non, il y a une réflexion avec les différents collègues, dans les différents quartiers et on va s'atteler à faire les choses correctement au bon endroit. »

Monsieur le Maire : « Est-ce que vous pensez que le banc qui était sur les réseaux sociaux n'avait pas eu de peinture depuis deux ans ? Cela fait peut être au moins 10 ans qu'il n'a pas eu de peinture. »

Madame DELECOURT : « Absolument pas. Je n'ai pas dit que c'était depuis que vous étiez maire. »

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas cette prétention que la nouvelle équipe majoritaire puisse régler tout d'un coup. »

Madame DELECOURT : « On constate simplement que c'est très moche, excusez moi du terme et que ce serait bien de changer pour les entrées de ville. »

Monsieur le Maire : « Excusez moi, mais nous avons des retours au contraire sur les fleurissements. »

Madame DELECOURT : « Les fleurs, nous sommes d'accord Monsieur le Maire, les services font un très beau travail. Je parle des bancs. »

Monsieur le Maire : « Vous dites quelque part que nous avons une ville dégueulasse. »

Madame DELECOURT : « Non, je n'ai pas dit cela. J'ai dit que le mobilier urbain était dans un état déplorable, c'est tout à fait autre chose. »

Madame LEVRAY : « Dans ce mobilier urbain, il n'y a pas que des bancs, il y a aussi un certain nombre de barrières métalliques, devant les bâtiments municipaux qui sont dans un état lamentable. Donc là, pourquoi pas l'occasion où jamais de gonfler un peu notre emprunt et d'accélérer tous ces travaux. Vous avez parlé également des jeux urbains, ils étaient déjà inscrits au budget de l'an dernier, pour autant rien n'est commencé. »

Monsieur le Maire : « On arrête là la discussion, je vous donne rendez-vous à la fin du mandat, c'est tout. »

Madame LEVRAY : « Je pense qu'on se verra avant puisque le mandat n'est pas terminé, il y aura d'autres réunions, d'autres conseils municipaux. Ne nous donnez pas rendez-vous à la fin du mandat. C'est tout au long du mandat que l'on va se rencontrer. »

Monsieur le Maire : « Comme si j'imaginais que vous n'alliez plus parler jusqu'à la fin du mandat quand même pas. On peut rêver. Je rappelle quand même que vous êtes tout à fait dans votre droit, mais ces questions là, vous ne les avez aucunement posées en commission, donc quand même, votre façon de faire est très particulière. »

Madame DELECOURT : « Mais Monsieur le Maire, les commissions ne sont pas du tout le conseil, le conseil est public et on est là pour s'exprimer en public. »

Monsieur le Maire : « Est-ce que notre objectif commun, parce que moi je parle d'objectif commun, n'est pas de faire avancer les choses ? »

Madame DELECOURT : « Mais tout à fait. J'essaie de vous faire comprendre qu'il y a des choses à changer. »

Monsieur le Maire : « Pourquoi ne l'avez vous pas dit en commission ? »

Madame DELECOURT : « Je vous l'ai déjà dit. »

Monsieur le Maire : « Pas en commission dernièrement. C'est tout à fait votre droit, vous attendez le conseil municipal pour le dire notamment avec la présence de la presse. »

Madame DELECOURT : « Non Monsieur le Maire, des choses ont été dites en commission et je suis là pour redire les choses. »

Madame LEVRAY : « Et même si c'est vrai, vous ne pouvez pas nous le reprocher, vous n'avez pas le droit. Nous sommes dans une réunion publique et on peut parler même si on ne l'a pas dit en commission, on a le droit de le dire ici et inversement. »

Monsieur le Maire : « Est-ce que je vous ai dit le contraire ? »

Madame LEVRAY : « Oui. »

Monsieur le Maire : « Non. »

Madame LEVRAY : « Vous venez de nous dire que comme on ne l'a pas dit en commission, on ne doit pas le dire ici. »

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas dit cela. »

Madame LEVRAY : « Parce qu'on le dit ici exprès parce qu'il y a la presse, non. »

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que vous aviez été peu présents aux commissions globalement. »

Madame LEVRAY : « Je vous rappelle, Monsieur le Maire, que nous sommes des élus bénévoles et que vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas être présents en commissions. On se répartit le travail comme on peut. Vous nous avez dit tout à l'heure que vous nous autorisez à venir tous en commissions mais même si on est pas tous là, il y en a au moins un de nous qui est à chaque commission. Donc, là vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas être tous là en commissions. »

Madame DUWICQUET : « C'est quand même bien la première fois que j'entends quand même parler de bénévolat chez des élus. »

Madame LEVRAY : « Ce n'est pas la première fois que je le dis, c'est un engagement auprès de la collectivité mais c'est un engagement bénévole. »

Madame DUWICQUET : « C'est chacun sa façon de voir les choses. »

Monsieur le Maire : « On arrête là dessus. Je n'ai jamais dit que vous n'étiez pas dans votre droit, Madame LEVRAY, aujourd'hui de vous exprimer, je n'ai jamais dit cela, vous le savez très bien que je ne suis pas de ce genre là de ne pas respecter la loi et les droits de chacun. Votre droit est tout à fait respectable de vous exprimer aujourd'hui. J'ai seulement dit que je regrette que, pour faire avancer les choses, on ne débâte pas plus en commissions, c'est tout, c'est seulement cela que je vous dis. Vous savez très bien que le jour où vous allez avoir une proposition qui est intéressante, on la reprendra. »

Madame LEVRAY : « Faites moi rire. »

Madame DUWICQUET : « Au moins tu la fais rire. »

Madame LEVRAY : « Proposition intéressante, je vais vous en citer une que j'ai faite l'an dernier sur les APCP. Vous l'avez reprise, vous n'avez jamais dit que c'était nous qui l'avions proposée. »

Monsieur le Maire : « Moi je ne suis pas gêné de le dire. »

Madame LEVRAY : « Dites le. Donc, des propositions, on en fait. »

Monsieur le Maire : « Peu. Vous avez même écrit dans un compte-rendu, on le reprendra, qu'étant de l'opposition, vous n'étiez pas là pour faire des propositions. C'est écrit noir sur blanc. Attention, je vous ressorts le document la prochaine fois. »

Suite à l'avis favorable de la commission des finances du 30 mars 2022, le conseil municipal moins 4 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEEENE) approuve le vote du budget primitif 2022.

FINANCES – COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE - APPROBATION

Considérant le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives aux charges et produits rattachés,
- statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

Monsieur le Maire : « Regardez, Madame LEVRAY, un exemple de proposition. Tout frais de votre part, je ne le retrouverai pas dans le détail, je ne voudrais pas que cela sorte d'ici. Sur une problématique liée au cimetière, vous avez, vous, et je l'ai relaté et je l'ai dit, c'est vous qui aviez proposé de mettre en place ce dispositif après les élections et je n'ai pas manqué de dire que c'était vous qui l'aviez proposé. »

Madame LEVRAY : « C'est vrai Monsieur le Maire, donc vous voyez que des propositions, on en fait contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure. »

Monsieur le Maire : « Quand vous dites qu'on ne dit pas que c'est vous. »

Madame LEVRAY : « Oui, mais des propositions on en fait. »

Monsieur le Maire : « J'ai insisté pour dire que c'était vous. »

Madame DUWICQUET : « Et cela ne vous fais pas rire car vous avez dit faites moi rire tout à l'heure. Vous voyez qu'il y a des choses qui sont reprises. »

**FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE -
APPROBATION**

Il est rappelé à l'assemblée que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes du budget annexe cimetière pour l'exercice 2021.

La section de fonctionnement s'élève à 27 715,17 € en recettes et à 21 922,77 € en dépenses.

La synthèse du fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

	CA 2020	CA 2021
011 Charges à caractère général (stock)	30 334,89 €	21 922,74 €
65 Autres charges de gestion courante		0,03 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 334,89 €	21 922,77 €

Les dépenses de fonctionnement ont concerné le remboursement de la ville pour les sarcophages vendus pour 20 400 €, un arrondi de T.V.A. pour 0,03 € ainsi que l'annulation du stock initial de sarcophages et cavurnes pour 1 522,74 €.

Recettes de fonctionnement :

	CA 2020	CA 2021
75 Autres produits de gestion courante	0,42 €	
70 Produits des services, du domaine	33 061,73 €	21 265,03 €
013 Atténuation de charges (stock)	1 522,74 €	2 200,14 €
002 Excédent de fonctionnement reporté		4 250,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	34 584,89 €	27 715,17 €

Les recettes 2021 ont concerné la vente de sarcophages « ville » pour 16 150,00 €, les ventes de sarcophages 3 places et des cavurnes du budget annexe pour 5 115,00 €, un excédent de fonctionnement reporté pour 4 250,00 € ainsi que la constatation du stock final de cavurnes pour 2 200,14 €.

Monsieur le Maire : « Je vous propose de céder la présidence de cette assemblée à Madame DUWICQUET. »

Aussi, suite à l'avis favorable de la commission des finances du 30 mars 2022, le conseil municipal, sous la présidence de Mme DUWICQUET (M. le Maire étant sorti pour le vote), à l'unanimité arrête les résultats définitifs 2021 avant affectation tels que repris ci-dessus.

**FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE
CIMETIÈRE - APPROBATION**

Il est rappelé à l'assemblée qu'il convient après l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif de statuer enfin sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 pour le budget annexe cimetière.

Le compte administratif 2021 présente un excédent de la section de fonctionnement de 1 542,40 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 4 250,00 € donne un excédent total de fonctionnement de 5 792,40 €.

Aussi, suite à l'avis favorable de la commission finances du 30 mars 2022, le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité le résultat de fonctionnement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent de l'exercice 2021 cumulé	5 792,40 €
Affectation qui tient au minimum compte des restes à réaliser de la section d'investissement pour l'apurement du déficit par l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement reporté au BP 2022	5 792,40 €

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE

L'assemblée est informée que la section de fonctionnement du budget primitif 2022 cimetière s'élève à 170 100 € et se détaille comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	29 700,00 €	31 140,66 €	29 702,74 €	170 000,14 €	472,34%
65 Autres charges de gestion courante	100,00 €	4,34 €	97,26 €	19,86 €	-79,58%
66 Charges Financières	100,00 €		100,00 €	30,00 €	-70,00%
67 Charges exceptionnelles	100,00 €		100,00 €	50,00 €	-50,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 000,00 €	31 145,00 €	30 000,00 €	170 100,00 €	467,00%

Recettes de fonctionnement :

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	20 000,00 €	20 500,00 €	25 000,00 €	20 333,00 €	-18,67%
013 Atténuation de charges (stock)	10 000,00 €	10 645,00 €	750,00 €	143 974,60 €	19 096,61%
002 Excédent de fonctionnement reporté			4 250,00 €	5 792,40 €	36,29%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	30 000,00 €	31 145,00 €	30 000,00 €	170 100,00 €	467,00%

Le budget 2022 est en augmentation par rapport à 2021 (- 467 %) en raison d'un programme de fourniture et pose de sarcophages au nouveau cimetière.

Le stock ne concerne que les biens acquis par ce budget annexe (cavernes et sarcophages).

La section d'investissement du budget primitif 2022 cimetière s'élève à 150 000 € et correspond à l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe cimetière. Cette avance sera remboursable à compter de 2023 et à hauteur de 18 750 € par an sur une durée de 8 ans.

Madame LEVRAY : « En commission des finances du 30 mars, nous ne nous étions pas prononcés sur cette délibération puisqu'on attendait des précisions sur les 150 000 € de dépenses, c'est d'ailleurs vous qui vous étiez étonné que cela corresponde à une pose et fourniture de sarcophages dans le nouveau cimetière et que ne soient pas repris en compte les travaux sur l'ancien cimetière. Je m'aperçois aujourd'hui que la délibération est la même que celle que nous avons vu en commission des finances. Ces 150 000 € vont bien servir à acheter des sarcophages ce qui semble beaucoup pour un cimetière qui ne peut pas être agrandi pour le moment. »

Monsieur BARRET : « Nous avons vérifié avec Monsieur PRUNIER, le responsable du service. Concernant les sarcophages, c'est bien pour le nouveau cimetière parce qu'il considère que dans l'ancien, il y a des travaux d'aménagement à faire avant mais qui passeront sur le budget de la Ville, ensuite les

sarcophages ne seront posés qu'en 2023. Je crois que de mémoire, c'est 40 sarcophages au nouveau cimetière. »

Madame LEVRAY : « Donc rien n'est budgété pour les travaux sur l'ancien cimetière. »

Monsieur BARRET : « Pour la pose de sarcophages, les travaux d'aménagement paysager et autre, c'est sur le budget Ville. Concernant la pose de sarcophages à l'ancien cimetière, ils ne figurent pas dans le budget cimetière. »

Madame LEVRAY : « Merci de nous apporter cette précision que nous n'avions pas à la commission et aujourd'hui, merci. »

Monsieur le Maire : « Vous voyez que les commissions sont importantes car elles lèvent les bonnes questions. »

Madame DUWICQUET : « Il faut savoir que cette question a déjà été posée l'année dernière pour l'achat du stock de sarcophages puisque nous n'avons plus de stock aujourd'hui, d'où cet emprunt au niveau des 150 000 € pour les sarcophages. »

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 30 mars 2022, le conseil municipal approuve à l'unanimité le vote du budget primitif 2022 pour le budget annexe cimetière.

FINANCES – AVANCE DE TRÉSORERIE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R.2221-70,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n°2016-6 du 3 mars 2016, créant un Budget Annexe SPIC (Service Public Industriel et Commercial) « Cimetière »,

Considérant que le budget Annexe Cimetière est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie,

Considérant la nécessité de procéder, en 2022, à une avance de trésorerie d'un montant de 150 000 € du budget principal au budget annexe Cimetière afin de financer le programme de fourniture et pose de sarcophages au nouveau cimetière,

Considérant que les opérations liées à la gestion de la trésorerie (versement et remboursement) sont comptabilisées comme une opération de prêt dans le cadre d'opérations budgétaires,

Le versement de cette avance sera imputée tel que suit :

- Budget Principal : dépense réelle au chapitre 27, article 27638 « Autres Établissements Publics »,
- Budget Annexe : recette réelle au chapitre 16, article 1687 « Autres dettes ».

Les écritures de remboursement de l'avance seront imputées telles que suit :

- Budget Principal : recette réelle au chapitre 27, article 27638 « Autres Établissements Publics »,
- Budget Annexe : dépense réelle au chapitre 16, article 1687 « Autres dettes ».

Le remboursement de cette avance par le Budget Annexe « Cimetière » au budget principal se fera à partir de 2023 à hauteur de 18 750 € par an sur 8 ans. Toutefois, un remboursement anticipé pourra être envisagé en totalité ou partiellement en fonction de la capacité financière.

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'accepter le principe du versement d'une avance remboursable d'un montant de 150 000 € du Budget Principal au Budget Annexe Cimetière,
- d'autoriser le versement de cette avance sur l'exercice 2022 selon les écritures mentionnées ci-dessus,
- d'adopter les modalités de remboursement de l'avance telle que décrite ci-dessus. Toutefois, il est précisé qu'un remboursement anticipé pourra être envisagé.

FINANCES – CONTRIBUTIONS DIRECTES 2022 – VOTE DES TAUX

Vu l'avis des commissions des finances réunies les 4 et 30 mars 2022,

Vu la délibération n° 2022-13 en date du 15 mars 2022 relative au débat d'orientations budgétaires 2022,

Il appartient au conseil municipal de fixer les différents taux concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour l'année 2022.

Pour mémoire, les communes et EPCI ne votent pas de taux de taxe d'habitation (TH). Les taux restent gelés à leur niveau de 2019 soit 18,81 % concernant notre commune.

Qui plus est, conformément à l'article 1640G du code général des impôts, depuis 2021, le taux foncier bâti des communes est l'addition du taux communal de foncier bâti et du taux du Département (22,26%). Comme en 2021, les communes doivent voter leur taux TFPB 2022, en tenant compte de ce transfert de fiscalité.

En 2021, le conseil municipal a voté 41,23% en TFPB et 53,82% en TFPNB.

Pour rappel, la réforme de la fiscalité directe locale est neutre au niveau des recettes fiscales des communes. En effet, pour supprimer les écarts de produits générés par la réforme, un dispositif d'équilibrage est mis en place par le biais d'un coefficient correcteur.

Le produit des impôts directs locaux attendu pour l'exercice 2022 et communiqué par les services fiscaux est de 4 326 979 €.

Taux communaux	Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)
2019	18,97% (0%)	53,82% (0%)
2020	18,97% (0%)	53,82% (0%)
2021	41,23% (0%)	53,82% (0%)

Suite au débat d'orientations budgétaires 2022, à l'avis de la commission des finances du 30 mars 2022, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à un taux identique à celui de 2021 : 53,82 %.

Concernant le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, le conseil municipal décide à l'unanimité de le maintenir à un taux identique à celui de 2021 soit 41,23% (18,97 % + 22,26 %).

**FINANCES – SUBVENTIONS MUNICIPALES 2022 AUX ASSOCIATIONS –
PASSATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS**

L'assemblée est informée qu'après consultation et avis des commissions affaires scolaires, culture, sport et finances, il est proposé de voter, tel que repris ci-après, le montant des subventions à accorder aux associations au titre de 2022.

A/ SUBVENTIONS RECURRENTES ET NOUVELLES **634 771**

SERVICES GÉNÉRAUX DES ADM. PUBLIQUES LOCALES **43 915**

- Amicale du Personnel Communal	42 110
- Entente Colombophile	205
- Médailleurs du Travail de Longuenesse	1 600

SECURITE **150**

- Prévention routière (1)	150
---------------------------	-----

ENSEIGNEMENT - FORMATION **106 570**

- Délégation Education Nationale (UDDENDA)	220
- Coopératives Écoles Maternelles :	
* Maternelle L. Blériot	320
- Classes regroupées :	
* École Primaire Centre	1 328
* École Primaire Pasteur	1 296
* École Primaire Blum	2 240
* École Primaire Sand	2 576
* École Primaire Verlaine	1 408
-Coopérative Scolaire de l'I.M.E – OCCE 62	1 240
- Foyer coopératif du Collège Bl. Pascal	800
- Foyer Soci-éducatif Collège de la Morinie	800
- Association Usagers des cantines écoles Publiques de Longuenesse	90 866
- USEP Primaire L. Blum	430
- USEP Primaire P. Verlaine	1 278
- USEP Primaire SAND	518
- Association Sportive Collège Bl. Pascal (1)	1 250

CULTURE-VIE SOCIALE-JEUNESSE-SPORTS ET LOISIRS **219 746**

- Association Éducation Physique et Gymnastique Volontaire	559
- J.S.L. Football	70 000
- Club des jeunes (Judo et Tennis)	3 000
- Longuenesse Basket Club	32 000
- Stade Longuenessois (1)	5 000
- Amicale Laïque (sections sportives) :	
pétanque	1 800
tennis de table	10 000
volley-ball	1 500
Gymnastique	8 000
Longuenesse Nature Aventure (LNA)	3 000
- Tir sportif de Longuenesse	11 000
- Longuenesse BMX	10 000
- Association Hand-Ball Maillebois	27 000
- Association Guillaume Tell	1 000
- Longuenesse Malafoot	6 000
- Budo Ju Jitsu (1)	1 400
- Les Zooks Lovers (1)	800
- Longuenesse Futsal Club	11 000

- Passionnément Country et Line Dance 62	900
- Just a cowboy country dancer's	500
- Société de Chasse de Longuenesse	400
- Sports adaptés Audomarois	500
- Association Sportive Handicapés Physiques	250
- La marche pépère	900
- Amis cyclotouristes du Pays de Saint-Omer	1 500
- Vélo club de Saint-Omer	2 582
- Office Municipale de la Culture	2 000
- Cercle d'échecs	1 250
- Club de scrabble	200
- Amicale de l'Harmonie Municipale de Saint-Omer	3 500
- All La Bagamette : danses folkloriques	500
- CREARGILE 219	1 000
- Atelier théâtre Face et Cie	605
- Association d'Action Educative – AAE (1)	100

SANTE ET ACTION SOCIALE **263 990**

- Entraide Addict	820
- Audomarose (1)	1 000
- Association Coeur Toujours (1)	250
- Association donneurs de sang de l'Audomarois	1 300
- Club du 3è Age	1 700
- Association Bethléhem	400
- Secours Catholique (antenne locale)	200
- Comité de Solidarité Longuenessois	1 500
- Association Solidarité St Vincent de Paul	200
- Comité Croix Rouge Française	1 200
- APF France Handicap	100
- Association des parents d'enfants inadaptés de l'arrondissement de Saint-Omer (1)	260
- Association Usagers Centre Social Intergénération (1)	250 000
- Société Nationale Entraide Médaillés Militaires	90
- Comité de Locataires du Quartier Maillebois	950
- Les Restaurants du cœur	500
- CLCV Audomarois	320
- G.S.C.F. (Groupe de Secours Catastrophe Français) (1)	200
- Accueil de l'Audomarois	400
- Bien vieillir	200
- Association du lotissement Delta	1 000
- La Mélodie des Aviateurs	1 100
- Association Nationale des Visiteurs de Prison	300

ACTION ECONOMIQUE **400**

- Association chemin de fer touristique	400
---	-----

(1) les associations concernées par cette annotation ont remis un dossier de demande de subvention non complet. Le versement de la subvention ne se fera qu'à la complétude de leur dossier.

Les associations recevant plus de 23 000 € doivent également passer une convention annuelle d'objectifs, cela concerne :

- * Amicale du Personnel Communal,
- * Association des Usagers des Cantines des Écoles Publiques de Longuenesse,
- * J.S.L. Football,
- * Longuenesse Basket Club,
- * Association Handball Maillebois,
- * Association des Usagers du Centre Social Intergénération.

B/ SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	18 100
-Stade Longuenessois	5 000
- A.L. Volley-ball	2 000
- A.L. Gymnastique	3 300
- Comité Croix Rouge Française	1 000
- Association du lotissement DELTA	3 000
- Coopérative Scolaire Primaire Blum	1 900
- Coopérative Scolaire Primaire Verlaine	1 900
TOTAL GÉNÉRAL (A + B)	652 871

Pour mémoire, en 2021 les montants des subventions votés s'élevaient à 772 777 € (conformément aux délibérations 2021-31 et 2021-55) dont 6 600 € de subventions exceptionnelles. Toutefois, les montants réellement versés se sont élevés à 642 750 € dont 2 500 € de subventions exceptionnelles).

Madame LEVRAY : « Une proposition que j'ai déjà faite à plusieurs reprises concernant les coopératives scolaires, en demandant que le montant alloué à celles-ci puisse être un peu plus élevé, même si vous nous affirmez qu'elles conviennent parfaitement aux enseignants. »

Monsieur le Maire : « Sauf erreur de notre part, il restait un reliquat. »

Madame FASQUELLE : « Il restait un reliquat de l'année dernière. »

Monsieur le Maire : « Cela veut dire qu'ils n'ont pas tout dépensé. »

Madame LEVRAY : « Ensuite, je reviendrai aussi sur la cantine parce que c'est ici le seul endroit où on peut montrer notre désapprobation au mode de fonctionnement de type associatif de ce service rendu, et de dénoncer encore une fois le fait que le coût du transport des élèves soit intégré dans le prix du repas et donc supporté par les familles. Depuis de nombreuses années, nous dénonçons un prix de repas beaucoup trop élevé en comparaison avec les communes environnantes. La subvention municipale compte pour 45 % des recettes de l'association mais les charges supplétives ne sont pas valorisées dans ce compte de résultat : l'utilisation des locaux, de la cuisine, l'amortissement du matériel, l'aide du personnel municipal. Les ressources proviennent donc presque qu'exclusivement de la commune et cela rentre dans les critères qui pourraient définir une association transparente. En commission, nous avons vu que vous avez dû requalifier les missions de l'Office Municipal de la Culture. Est-ce qu'on est pas ici dans le même cas de figure. Ensuite, j'ai pu constater que la convention qui nous est présentée, adjointe en annexe au document, cette convention cantine serait signée par le Vice-Président, pourquoi ? Est-ce que c'est parce que c'est un copier-coller de celle de l'an dernier je pense ? »

Monsieur le Maire : « Sylvia. »

Madame LEVRAY : « Elle m'a fait signe que oui. »

Monsieur le Maire : « Le Vice-Président a le droit de signer à la place du Président. »

Madame LEVRAY : « Oui bien sûr. Ensuite, il y a une autre association, toujours la même, Audomarose, qui a un matelas très confortable de 58 000 € à qui on verserait 1 000 € en plus de toutes les aides logistiques qui sont déjà apportées par la commune alors qu'en commission nous avons longuement discuté pour 100 petits euros qui sont versés à l'APF, que Madame l'adjointe aux finances proposait de supprimer. Donc, nous voterons contre ces deux demandes de subvention : cantine et Audomarose. »

Madame DUWICQUET : « Quelles aides logistiques apporte t-on à Audomarose ? »

Madame LEVRAY : « Quand il y a l'organisation de manifestations comme la course de motos. »

Monsieur le Maire : « Ce ne sont que des bénévoles. Mais qu'est-ce que l'on met ? »

Madame LEVRAY : « On met à disposition des endroits. »

Monsieur le Maire : « Cela n'a aucun coût. »

Madame LEVRAY : « Si cela n'a aucun coût, tant mieux. »

Monsieur le Maire : « Comme on met à disposition gratuitement nos installations pour l'organisation de la Hungry Color de la Croix Rouge. Ce n'est pas uniquement dans un seul sens. Il n'y a pas de favoritisme. Avant, je voulais savoir si vous aviez d'autres questions pour conclure là dessus ? Sur le problème de la cantine, on y reviendra pas, vous vous êtes exprimés aujourd'hui et en commission, vous allez dire que c'est un serpent de mer mais nous avons eu une réunion cette semaine et j'ai sous les yeux les prix des différentes communes aux alentours, que je ne vais pas citer. Par rapport à certaines, nous sommes plus chers, on est d'accord. Nous avons un tarif dans une commune à 4,34 € ou à 4,00 €. Pourquoi nous nous sommes réunis ? Je ne veux pas comparer avec qui que ce soit et nos services ont travaillé également avec les autres communes, nous sommes en train, vous allez dire que cela prend du temps, oui cela prend du temps, c'est vrai, cela prend trop de temps sans doute, de travailler sur l'aide que l'on peut apporter à la réduction du prix du repas. Par exemple, je vous le livre en direct. Est-ce qu'on ne reprendrait pas le tarif du bus sur le budget ville ? »

Madame LEVRAY : « C'est une proposition que j'avais faite, Monsieur le Maire, donc je tiens à le redire. »

Monsieur le Maire : « Mais je vous assure que si on prend la vôtre, on mettra votre nom en grand. Rendons à César ce qui appartient à César. Nous réfléchissons sur l'aide et la restauration scolaire globalement mais on ne peut pas vous suivre quand vous proposez de mettre un deuxième centre de restauration autour de Léon Blum et que les enfants aillent à pied de Verlaine à Blum, même si vous avez dit qu'à cette époque là, vous y alliez à pied. »

Madame LEVRAY : « J'y allais à pied et pour mémoire, je vous rappellerai, Monsieur le Maire, que, quand je travaillais à l'école Verlaine, je travaillais avec Madame GUILLEMIN qui était votre maman, et qui faisait le trajet à pied avec les enfants de l'école Verlaine jusqu'au centre social pour la cantine. »

Monsieur le Maire : « Elle n'avait pas le choix. »

Madame LEVRAY : « Elle n'avait pas le choix. Vous voyez bien que c'était possible. »

Madame DUWICQUET : « Si on peut épargner cela aux enfants, c'est bien aussi. »

Monsieur le Maire : « Pourquoi ? Parce qu'elle boîtaît donc elle avait du mal à marcher. »

Madame LEVRAY : « Absolument pas, Monsieur le Maire, et je salue tout à fait le courage qu'elle a eu de faire le métier qu'elle a fait. Les enfants qui marchent, c'est dans le cadre des déplacements pédestres, cela se fait beaucoup dans certaines communes dans lesquelles on accompagne les enfants à pied

et la marche à pied n'a jamais fait de mal à aucun enfant. Ce ne sont pas des distances qui sont impossibles. »

Madame DUWICQUET : « Les enfants de Verlaine continuent à faire du sport à la salle Maillebois à pied, une à deux fois par semaine. »

Madame LEVRAY : « Pourquoi ne peuvent-ils pas manger au centre social et s'y rendre à pied ? »

Madame DUWICQUET : « Peut être parce qu'au niveau de l'organisation, c'est compliqué. »

Monsieur le Maire : « Manger où ? Au centre social ? À l'école Léon Blum ? On réinstalle une nouvelle cuisine centrale ? Attendez, vous êtes sérieuse ? On fait une nouvelle restauration scolaire ? »

Madame LEVRAY : « Pourquoi pas. On peut réfléchir à d'autres modes de fonctionnement, cela se fait ailleurs et pourquoi nous, on ne pourrait pas y réfléchir ? Pourquoi resterait-on sur ce mode de fonctionnement unique ? À un moment donné, le mode de fonctionnement a été changé, il est passé de deux lieux de restauration à un seul, parce que peut être à un moment donné c'était plus intéressant, maintenant peut être que l'on peut se poser la question inverse et réfléchir, non ? Cela vous paraît incongru de porter une réflexion ? »

Monsieur le Maire : « Non, mais vous, vous mettiez dans votre programme de reconstruire une nouvelle cuisine centrale. »

Madame LEVRAY : « Une nouvelle cantine, oui, c'était dans notre programme, chose sur laquelle on serait revenu depuis puisque les choses économiquement ont changé mais cela faisait partie de quelque chose que l'on pouvait mettre en place parce qu'on l'aurait allier avec de la restauration pour les personnes âgées, cela aurait été aussi un lieu inter-générationnel. »

Monsieur le Maire : « Oui mais cela aurait été un lieu unique Madame LEVRAY, il y en aurait eu qu'une, vous n'en auriez pas construit deux. Dans votre programme, c'était écrit une restauration scolaire. »

Madame LEVRAY : « Oui mais depuis 2 ans, je ne suis plus en état de construire un programme, on est passé à autre chose. Maintenant, c'est à vous de mener les affaires de la commune Monsieur le Maire, et à nous de faire des propositions et parmi les propositions qu'on vous fait, on vous fait cette proposition, pourquoi pas mettre en place deux points de restauration. »

Monsieur le Maire : « Ce que je veux seulement vous dire, c'est en total contradiction avec ce que vous avez écrit dans vos documents de campagne. »

Madame LEVRAY : « Non, ce n'est pas en contradiction. »

Monsieur le Maire : « Vous n'avez jamais écrit qu'il y allait avoir 2 lieux de restauration. »

Madame LEVRAY : « Mais, ce n'est pas en contradiction, notre réflexion a évolué, on est pas borné. »

Monsieur le Maire : « Je n'ai jamais dit cela. »

Madame LEVRAY : « Si, vous êtes en train de dire que, comme on l'a écrit il y a deux ans, on ne peut pas dire le contraire. »

Monsieur le Maire : « Si. »

Madame DELECOURT : « Depuis deux ans, la conjoncture a changé. »

Monsieur le Maire : « Dites nous que vous vous êtes trompés et puis c'est bien. »

Madame LEVRAY : « On ne s'est pas trompé, les choses ont évolué. »

Madame DELECOURT : « Tout le monde peut réfléchir et vous savez très bien que tout peut changer d'une minute à l'autre. »

Monsieur le Maire : « Je ressortirai le document, en plus c'est vous Madame DELECOURT qui l'avait dit. Comme on était de l'opposition, vous n'aviez pas de proposition à faire, c'est vous qui l'avez dit, donc je vous ressortirai le document. Mais sinon faites nous des propositions. Si j'avance cela c'est que j'en suis sûr. »

Madame DELECOURT : « Je vous ai dit cela quand Monsieur le Maire ? Cela ne doit pas être tout à fait cela que je vous ai dit. Je voudrais bien revoir exactement ce que j'ai dit. »

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas de soucis. Excusez nous d'entrer dans cette réflexion encore une fois à ras des pâquerettes. Monsieur FOULON vous vouliez intervenir. »

Monsieur FOULON : « En l'état des lieux, ce serait peut être compliqué de mettre deux points de restauration. Pourquoi ? Parce que celui qui a été supprimé, si je me trompe, c'était bien celui qui était à Maillebois. Les normes ont changé aussi, maintenant on ne peut plus. C'est peut être comme vous dites une question financière, je n'en sais rien, mais c'est aussi une question de normes sanitaires, c'est à dire qu'actuellement, on ne pourrait pas faire dans la salle Jacques Brel des repas parce qu'elle ne peut servir qu'à cela. On ne peut pas avoir des repas le midi et des activités l'après midi. C'est une norme sanitaire comme dans la salle. »

Monsieur le Maire : « Les règles évoluent comme vous. À l'époque on pouvait, mais on ne peut plus aujourd'hui utiliser un lieu destiné à la restauration scolaire, après, l'après midi faire une activité. »

Madame LEVRAY : « Je n'ai pas proposé un retour en arrière. Bien sûr que si on propose autre chose, il faut se conformer aux normes actuelles. »

Monsieur le Maire : « Donc, on reconstruit une nouvelle restauration scolaire sur Léon Blum. »

Madame DUWICQUET : « Je voudrais revenir sur le point évoqué par Mme LEVRAY sur l'association de l'APF pour laquelle l'adjointe aux finances voulait suspendre la subvention de 100 €. Je voudrais remettre les choses dans leur contexte, Madame LEVRAY, parce que c'est un peu trop facile de dire les choses comme cela. En commission finances, nous étions sur une réflexion, comme on disait tout à l'heure, les commissions sont un lieu de débat, et que chaque idée et chaque réflexion se pose. Nous étions en train d'évoquer à ce moment là le bien fondé de maintenir des subventions qui sont nationales et aussi les nouvelles demandes de subventions nationales alors que l'on avait déjà des associations locales pour lesquelles on versait. Au niveau du handicap, nous avons déjà des versements au niveau de l'APEI et aussi, entre autre, du sport adapté et peut être encore d'autres. La question qui a été posée à ce moment là, et non pas la volonté de suspendre les subventions, mais est-ce qu'on maintenait ou non la subvention de l'APF ? Et il me semble bien, Madame LEVRAY, que je ne me suis pas du tout opposée au maintien de cette subvention qui a été effectivement évoquée à ce moment là en commission. Je préfère préciser les choses. »

Madame LEVRAY : « Je voudrais aussi souligner qu'il y a eu effectivement un débat, je n'étais pas la seule à défendre aussi le fait qu'on aurait pu augmenter cette subvention. »

Monsieur le Maire : « Vous parlez de la supprimer maintenant vous voulez l'augmenter, on ne s'en sort jamais. Il y a eu un débat et tout le monde dans cette assemblée n'était pas d'accord et tout le monde a le droit de ne pas être d'accord. À la fin, nous avons rappelé la référence, sur le plan national, on nous dit toujours que nous sommes très généreux, et nous sommes souvent en tête quand on fait un comparatif, je n'aime pas parler des autres communes. Mais quand on regarde les dossiers, nous sommes souvent bien placés pour l'octroi des subventions. Il y a eu un débat et il a été rappelé qu'il y avait une personne référente qui était locale et du coup, l'orientation a changé et personne ne s'est opposé. C'était une proposition qui a été débattue et à la fin nous avons maintenu la subvention, cela sert à cela les

commissions. Si je comprends bien, on vote pour l'ensemble des subventions sauf la cantine et Audomarose. »

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, moins 4 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEENE votent contre les subventions à l'association des usagers des cantines et à Audomarose), décide :

- de se prononcer sur les attributions des subventions aux associations reprises ci-dessus, en partie A, pour un montant total de 634 771 €, article 65748 du budget Ville,
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions annuelles d'objectifs pour les associations percevant plus de 23 000 €,
- d'accorder les subventions exceptionnelles pour un montant de 18 100 €, reprise en partie B, article 65748 du budget Ville. Ces subventions sont votées pour un montant maximal et le montant réel sera versé sur présentation des justificatifs nécessaires.

À l'exception des conseillers municipaux ci-après qui n'ont pas pris part au vote pour les associations dans lesquelles ils exercent la fonction de membre du conseil d'administration :

- Office Municipal de la Culture : *Mme DUWICQUET, Mme LEMAIRE, Mme LECOUSTRE, Mme HETRU, Mme BERNARD, Mme NIVERT, Mme BARBIER, Mme LHEUREUX*
- Club du 3^{ème} Age : *Mme DEWINTRE*
- A.L. Gymnastique : *Mme HETRU*
- Comité de Solidarité Longuenessoise : *Mme LEMAIRE, Mme BARBIER*
- Association des usagers du Centre Social Intergénération : *Mme LEVRAY, Mme BERNARD, M. BRUNET, M. COUPEZ, M. FOULON, Mme DUWICQUET*
- Association Delta : *Mme BERNARD*
- Association des Usagers de la cantine : *Mme POUCHAIN, M. HAELEWYCK*
- Médailleurs du travail : *M. CREQUY*
- Vélo club de Saint-Omer : *Mme DELECOURT*
- Amicales Laïques : *M. COUPEZ*
- Longuenesse Basket Club : *Mme MALIDAN*
- APEI : *Mme LEVRAY*

FINANCES – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS – ANNÉE 2022

Il est proposé à l'assemblée de voter une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2022 de 120 000,00 € au CCAS de Longuenesse.

La dépense sera inscrite au budget primitif à l'article 657362.420.

Monsieur le Maire : « L'objet a été débattu lors du dernier conseil d'administration du CCAS. »

Madame LEVRAY : « C'est pour revenir sur la même remarque que j'ai pu faire en conseil d'administration du CCAS, c'est à dire que l'on espère que cette augmentation de subvention qui passe de 50 000 € à 120 000 € va voir l'émergence de nouveaux projets, de nouvelles actions du CCAS. Merci. »

Monsieur le Maire : « Je vous ai donné rendez-vous tout à l'heure à la fin du mandat. »

Madame DUWICQUET : « Monsieur le Maire, avant de passer à la question suivante, comme nous avons terminé les questions finances, je voulais remercier Sylvia et les services pour leur travail, puisqu'entre le précédent conseil il y a un mois, entre le DOB et aujourd'hui, le travail a été très condensé en très peu de temps, vous demander aussi à la fin du conseil de ne pas vous presser pour partir puisqu'il faudra signer le rapport concernant le budget, merci. »

Monsieur le Maire : « Je devais le faire au moment des subventions, je voudrais saluer et remercier le monde du bénévolat. Quand on parle de coût, j'encourage et j'invite maintenant toutes les associations en sous-total de leur budget de pouvoir quantifier ce que représentent les heures de bénévolat, à 10 € de l'heure sans charges et nous serions très surpris de ce que cela représente, je ne parle pas de l'investissement humain que l'on connaît et qui fait vivre nos associations, mais aussi ce que pourrait représenter l'investissement financier. »

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la subvention accordée au CCAS de Longuenesse.

POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION D' ACTIONS 2022 – ACTION PORTÉE PAR L'ASSOCIATION DÉCOUVERTE PÊCHE ET PROTECTION DES MILIEUX (DPPM) – DEMANDE DE SUBVENTION

Il est rappelé à l'assemblée que, dans le cadre du contrat de ville signé entre l'Etat et l'intercommunalité, l'association DPPM a déposé une action avec une demande de financement de la commune.

L'action déposée s'intitule «Au bord de l'eau en famille». Un partenariat avec le centre social inter générations sera développé.

L'objectif de l'action est de permettre aux familles de consolider leurs liens, la remédiation avec les jeunes décrocheurs du quartier prioritaire et offrir la possibilité aux jeunes les plus motivés de créer une passerelle vers des associations pour tendre vers une activité plus régulière et s'inscrire dans un projet de long terme.

Le coût prévisionnel s'élève à 31 052 euros.

Pour réaliser cette action, l'association sollicite auprès de la ville une subvention d'un montant de 3 500 euros. Elle a sollicité une subvention de 8 200 euros auprès du CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires).

Monsieur le Maire : « Je vois que ces questions posent moins de problème que celles posées antérieurement. »

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 3 500 € pour l'association pour l'action « Au bord de l'eau en famille »,
- d'imputer les dépenses à l'article 65748.

POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMME D'ACTIONS 2022 – DEMANDE DE SUBVENTION

Il est rappelé à l'assemblée que le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer a été signé le 28 mai 2015 par l'État, la Région Nord-Pas-de-Calais, le Département du Pas-de-Calais, les villes de Saint-Omer, Longuenesse et Arques, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, l'Inspection Académique, le Pôle Emploi, la Caisse des Dépôts et Consignation, le Procureur de la République, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les bailleurs sociaux concernés par les quartiers prioritaires.

Avec la création au 1er janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, il s'est étendu avec l'intégration du quartier politique de la ville d'Aire sur La Lys.

Ce contrat affiche les enjeux et objectifs pour les quartiers prioritaires de notre territoire.

La Ville de LONGUENESSE a, concernant la programmation 2022, déposé un dossier intégrant l'enjeu « Favoriser l'égalité des chances par la réussite éducative, la santé et l'emploi » et un autre visant à favoriser la convivialité, le vivre ensemble, la lutte contre l'isolement.

Dossier n° 1 : Accompagnement à la scolarité

L'objectif de cette action est d'offrir un espace d'accueil, de travail et d'épanouissement aux enfants après l'école, d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s), et de poursuivre les relations entre les différents partenaires qui contribuent à l'éducation des enfants sur le territoire.

Cette action est une reconduction. Elle consiste en un accueil périscolaire de 16 heures à 18 heures à la Maison de Quartier Salamandre. En 2021, ce sont, en moyenne, une dizaine d'enfants qui ont participé à l'action.

Le coût de l'action est de 18 679,74 € dont 9 700 € d'achats et de prestations, frais d'assurance 80 € et 6 729,74 € frais de personnel.

Une subvention de 3 000 € est sollicitée dans le cadre du Contrat de Ville 2022.

Une subvention de 2 863 € est sollicitée à la CAF dans le cadre de l'appel à projet CLAS 2021-2022 correspondant à 1 cycle

Dossier n° 2 : « Tissons les liens »

Ce projet a pour objectif de favoriser la mixité sociale, de créer une dynamique au sein du quartier afin que les habitants s'approprient à nouveau leur environnement.

Le projet porte sur 6 animations :

- avril 2022 « Fête foraine » avec l'inauguration des fresques réalisées lors de l'action « Je redécouvre Salamandre »,
- mai 2022 action hors les murs « muguet partagé » les enfants de l'accueil Salamandre et les habitants du quartier pourront réaliser cette activité récréative, un temps de convivialité sera proposé,

- juin 2022 actions thématiques sur la sensibilisation à l'environnement (tri des déchets, compostage), découverte de la faune en partenariat avec la CAPSO et la LPO,
- septembre 2022 préparation de nichoir, hôtel à insectes, bombes à graine qui seront installés dans le quartier en partenariat avec le Carré Fantastik,
- octobre 2022 escape game – objectif retrouver les différents indices dans le quartier pour reconstituer un pêle mêle des différents ateliers,
- octobre/novembre 2022 animation « sala muerte » : animation de rue, création de masque santa muerte avec un temps convivial,
- décembre 2022 les enfants de l'accueil Salamandre réaliserons de cartes de vœux reprenant les différents temps forts de l'action et les distribuerons dans le quartier.

Le budget total de l'opération est de 17 407,48 € dont 11 760 € d'achats et prestations de service et 4 397,48 € de charges de personnel.

L'action serait financée à hauteur de 5 000 € par le CGET et 12 407,48 € par la Ville.

Monsieur le Maire : « Je suis très heureux de voir que ces questions d'ordre social qui ne faisaient pas antérieurement l'unanimité font aujourd'hui l'unanimité. »

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers portés directement par la ville dans le cadre de la programmation 2022 du Contrat de Ville et à solliciter les financements correspondants, ainsi que de l'autoriser à signer toute pièce nécessaire.

POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION D' ACTIONS 2022 – APPEL À PROJET « NOS QUARTIERS D'ÉTÉ 2022 » - ACTION PORTÉE PAR LE CENTRE SOCIAL INTER-GÉNÉRATIONS – DEMANDE DE SUBVENTION

Il est rappelé à l'assemblée que, dans le cadre du contrat de ville signé entre l'État et l'intercommunalité, le Centre Social inter générations a déposé une action avec un cofinancement sollicité de la part de la commune.

Il s'agit de l'opération nos quartiers d'été.

Cette opération a pour vocation de permettre aux personnes ne partant pas en vacances de participer à des animations récréatives, festives, ludiques et éducatives. Celles-ci sont construites en partenariat avec la région, la commune, le centre social, les associations et les bailleurs sociaux.

La thématique 2022 est « Nos quartiers écolympiques »

Le plan de financement s'établit comme suit :

dépenses : 15 500 € dont 9 000 € de rémunérations d'intermédiaires, 1 900 € d'achats, 4 000€ de frais de location, 300 € d'assurance, 300 € de frais de publicité.

recettes : 15 500 € dont 7 000 € Région, 6 000 € commune, 2 000 € bailleurs (Pas de calais Habitat, Flandre Opale Habitat), 500 € prévus en vente.

Madame DELECOURT : « Oui Monsieur le Maire, une question qui peut valoir de remarque également. Cela concerne les questions 15 à 17. Je voulais savoir si un bilan est fait de toutes ces actions. A t-on la possibilité de revoir les personnes qui en bénéficient quelques années après afin de savoir ce que cela leur a apporté ? »

Madame BERNARD : « A chaque action, il y a des restitutions qui sont publiques, les familles sont invitées, les enfants sont là. Pour toutes ces manifestations qui ont lieu dans le cadre des quartiers d'été, il y a de la restitution, donc d'une manière ou d'une autre soit par le biais des écoles qui avaient fait des panneaux, il y a eu des temps très forts qui se développent. C'était très faible au départ et maintenant il y a des gens qui viennent d'autres quartiers, même de Saint-Omer et Arques, on ne voyait pas cela du tout avant. C'était long à se mettre en route, peut être est-ce que c'est avec la publicité, je ne sais pas. »

Monsieur le Maire : « On demandera au centre social d'inviter tous les élus par exemple à la restitution « au bord de l'eau ». J'y suis allé, nous étions 2, il y a des comptes-rendus qui sont présentés aux élus au conseil d'administration du centre social. »

Madame BERNARD : « Je trouve que cela devient de plus en plus construit, plus intéressant même pour tout le monde pour tous les âges surtout. »

Madame DELECOURT : « Effectivement, ce serait intéressant de pouvoir y participer. Le but est que cela aide et que cela apporte au moins quelque chose, que cet argent soit bénéfique pour les bénéficiaires. »

Madame BERNARD : « Je trouve que cela ne représente pas beaucoup d'argent même par rapport à la journée. »

Madame LEVRAY : « Ce sont toujours les mêmes projets qui sont proposés, ce serait bien qu'on arrive à innover un petit peu. »

Monsieur le Maire : « Vous êtes bien placée pour les faire changer puisque c'est porté par le centre social. »

Madame LEVRAY : « Pas tous. Tout ce qui est fait à Salamandre n'est pas porté par le centre social. Le centre social est missionné pour organiser par exemple pour les quartiers d'été mais pas tout. La politique de la ville ne se résume pas aux actions du centre social. »

Monsieur le Maire : « La pêche est portée par le centre social et les quartiers d'été également. »

Madame DUWICQUET : « Au niveau de Salamandre, vous voyez que de nouvelles actions sont mises en place. »

Madame LEVRAY : « Bien sûr, j'ai participé l'an dernier à un certain nombre d'actions qui ont eu lieu dans cette école et je trouve cela très bien. »

Madame DUWICQUET : « Mais si vous voulez modifier celles qui ont toujours lieu, ce sont celles qui sont portées par le centre social. »

Monsieur FOULON : « Madame DELECOURT, pour vous répondre, samedi il y a eu 160 entrées à la fête foraine à Salamandre, ils ont compté, ils avaient des bracelets. Pour répondre à la question des actions, avec Mme BERNARD, on a décidé de faire une réunion en juin en amont avec tout le service jeunesse aussi, parce qu'auparavant, il n'y avait qu'une seule personne qui était concernée par les projets politique de la ville, elle était bien contente qu'on prévoit cette réunion pour justement parler des différents projets et ce que l'on va retenir. C'est également prévu afin de confronter les idées. »

Madame LEVRAY : « Merci de nous en faire part. »

Madame DELECOURT : « Pour rebondir à ce que vous avez dit tout à l'heure, qu'habituellement les questions politique de la ville et le social, nous font parfois réagir. »

Monsieur le Maire : « Non, ne vous font pas réagir, vous votiez contre. »

Madame DELECOURT : « Oui peut être, croyez bien que nous sommes quand même social et que nous sommes pas contre tout, loin de là. »

Monsieur le Maire : « Vous avez toujours voté contre. »

Madame DELECOURT : « Contre peut être les actions parce qu'on revient toujours sur les mêmes actions. C'est peut être apporté du nouveau. »

Monsieur le Maire : « On vient de le dire. Moi je ne fais pas le procès de ceux qui font. Le centre social fait d'excellentes choses et ils viennent d'implanter une antenne et nous avons visité ce matin les nouveaux locaux aux Berceaux, on sait que l'on va travailler en pleine harmonie. Je voulais seulement vous dire que vous avez toujours voté contre, la parentalité, etc. Tant mieux pour les enfants qui bénéficient de ces actions. Mais les actions qui sont redondantes, Salaponie et Sala'Samba, ce sont des actions nouvelles. »

Monsieur FOULON : « Ce n'est pas redondant, c'est dans le même quartier, ces actions sont des reconductions de l'année dernière qui ont été modifiées car l'an dernier elles n'ont pas pu avoir lieu. Le CLAS est lié avec l'éducation nationale. »

Monsieur le Maire : « C'est ce que j'ai encore dit ce matin en présence des représentants de la CAF, du Vice-Président du centre social et du directeur, on va travailler en totale harmonie et totale intelligence pour mener ensemble des projets, même s'ils sont redondants, les quartiers d'été du centre social, on ne peut que se féliciter de leur mise en place et en plus ils ont fait une démarche en plus de venir hors les murs, bien sûr, cela s'appelle toujours pareil mais cela a évolué. Découverte de la pêche, c'est une association qui fait de la pêche en eau douce, en mer, en famille. On pourrait regarder le montant que cela représente en subvention en dehors d'une subvention de fonctionnement du centre social, mais je pense que nous ne sommes pas dans cet esprit là et on a toute confiance et on est assuré du bien fondé de la mise en place de ces actions. Ce n'était pas votre état d'esprit. »

Madame DELECOURT : « Nous étions contre l'action par exemple sur la parentalité, le café des parents, ces actions là, nous étions contre. »

Monsieur le Maire : « Vous avez toujours voté contre. »

Madame DELECOURT : « Mais celles-ci nous sont particulièrement intéressantes et n'avons pas de raison de voter contre. Je voudrais vous demander si parfois, les bénéficiaires ont besoin de certaines choses et si on peut être amené à construire des actions avec eux ou si c'est décidé à part ? »

Madame BERNARD : « Il y a un partenariat, beaucoup de choses se passent en amont au centre social. »

Monsieur le Maire : « Madame DELECOURT, je ne vais pas vous apprendre que le centre social est une association pour laquelle la Ville, comme la restauration scolaire, verse une subvention, et pour laquelle nous ne faisons aucune ingérence. Ce sont eux qui ont leur fonctionnement et décident de ce qu'ils mettent en place. »

Madame BERNARD : « Ils ont des temps forts. L'autre jour, nous nous sommes retrouvées avec Chantal. »

Monsieur le Maire : « Excuse moi Dominique, je vais te couper, le centre social n'a pas à prouver la légitimité de ce qu'il fait. »

Madame BERNARD : « Au contraire, c'est en pleine évolution. »

Monsieur le Maire : « Vous êtes embarrassée Madame DELECOURT parce que vous avez toujours voté contre et cette fois ci vous votez pour et que je l'ai spécifié, c'est tout, fermons la parenthèse. »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 6 000 € pour le centre social au titre du dispositif nos quartiers d'été,
- d'imputer les dépenses à l'article 65748.

PROJET EN LIEN AVEC LE FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE SOCIAL INTER-GÉNÉRATIONS

L'assemblée est informée que le Centre Social Inter-génération a déposé un dossier « la prévention de la délinquance » dans le but, principalement d'améliorer la tranquillité au cœur du quartier politique de la Ville.

Le projet intitulé « Revalorisons nos quartiers » a pour objectif de mettre en place des actions de sensibilisation au sein des quartiers ayant pour but d'identifier des jeunes et de prévenir les conduites à risque, de proposer une offre de services à destination des jeunes, permettre d'éviter les comportements déviants.

Cette action devrait pouvoir toucher environ une trentaine de jeunes de 11 à 25 ans, notamment des mineurs victimes de violence. Cette action est ouverte à tous les longuenessois du quartier prioritaire « Saint-Exupéry/Léon Blum » ou quartiers avoisinants.

Son coût est de 31 280 €. Sont demandées des subventions de 15 000 € au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, 3 000 € à la CAPSO et 10 000 € à la Ville de Longuenesse.

Madame LEVRAY : « Sur ce sujet en particulier évoqué en juillet 2020, avait été proposé de créer un comité de pilotage. Où en est cette proposition ? »

Coupure de son

Madame LEVRAY : « Ce projet parle de prévention de la délinquance sur un quartier qui est dans notre ville, et à l'époque, M. HAZARD qui était responsable de cette délégation avait proposé qu'un comité de pilotage puisse se constituer pour qu'on puisse réfléchir ensemble à des réponses ou des propositions ou des constats à faire sur cette problématique, que ce soit CISPD ou FIPD, cela concerne la commune et ce comité de pilotage était un comité de pilotage commune qui avait été proposé. »

Coupure de son

Madame LEVRAY : « Ce n'est pas aller en parallèle de. Ce n'est pas du tout cela. Monsieur HAZARD, à l'époque, n'avait pas proposé un comité de pilotage qui travaillerait en parallèle du centre social. Non, c'est travailler avec. »

Monsieur le Maire : « Quand je dis en parallèle, c'est avec. »

Madame LEVRAY : « Ce n'est pas nous qui l'avons faite cette proposition, je vous demande où cela en est. »

Coupure de son

Madame LEVRAY : « En tant qu'élue de la commune, il me semble que l'on peut apporter une réflexion et en discuter entre nous. »

Monsieur le Maire : « La commune est représentée au centre social. »

Madame LEVRAY : « Bien sûr, ce n'est pas que le centre social qui est concerné par la délinquance sur la commune. La prévention de la délinquance peut se faire partout ailleurs, pas seulement sur les quartiers en politique de la ville. »

Coupure de son

Madame LEVRAY : « **coupure de son** une déclinaison à la commune avec la cellule de veille. »

Monsieur le Maire : « C'est une compétence CAPSO ou pas ? »

Madame LEVRAY : « Je n'en sais rien, j'avoue. Le CISPDP je connais mais je ne sais pas si la compétence est dévolue entièrement à la CAPSO. »

Monsieur le Maire : « Le CISPDP est intercommunal. »

Madame LEVRAY : « J'y ai siégé donc je sais ce que c'est. »

Coupure de son

Madame LEVRAY : « Je n'ai rien dénoncé Monsieur le Maire, j'ai juste demandé si le comité de pilotage serait réuni un jour et s'il sera constitué. Voilà ma question. »

Coupure de son

Madame LEVRAY : « Pourquoi ne l'avez vous pas dit en juillet 2020 quand a été proposée la constitution de ce comité ? »

Coupure de son

Madame DELECOURT : « Excusez moi Monsieur le Maire mais c'est quand même votre groupe qui a proposé ce comité de pilotage, donc c'est pour cela qu'on vous demande maintenant où cela en est. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est plus d'actualité. »

Madame DELECOURT : « D'accord. »

Madame BERNARD : « Juste prendre la parole un peu, j'ai eu un entretien avec Monsieur VERCRUYSSSE, justement cette question je trouvais qu'elle était un petit peu accentuée sur la délinquance. Il constate que la délinquance baisse depuis que les jeunes fréquentent le centre, c'est à dire qu'il y a plus de jeunes qu'avant qui s'intéressent aux actions du centre social, beaucoup de jeunes sont arrivés dans les animateurs et quelque chose s'opère. Lui disait que l'important c'était la prévention. Il disait qu'il n'agissait pas en urgence, peut être que l'année dernière on n'avait peut être pas tout à fait le même point de vue, cette année c'est beaucoup plus calme, à souhaiter que cela dure. »

Monsieur le Maire : « Et puis, il y a une structure qui est d'éminence municipale...**coupure de son**. Cela s'appelle la cellule de veille. »

Madame LEVRAY : « C'est bien une compétence CAPSO peut être mais il y a des déclinaisons communales. »

Monsieur le Maire : « On ne va pas recréer ce qui existe. »

Madame LEVRAY : « Il fallait le dire en juillet 2020 parce que depuis nous attendons la création de ce comité de pilotage. »

Coupure de son

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour le centre social inter-génération,
- d'imputer les dépenses à l'article 65748.

POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION D'ACTIONS 2022 – ACTION PORTÉE PAR L'ASSOCIATION TENNIS CLUB DE SAINT-OMER – DEMANDE DE SUBVENTION

Il est rappelé à l'assemblée que, dans le cadre du contrat de ville signé entre l'Etat et l'intercommunalité, l'association Tennis Club de Saint-Omer a déposé une action avec une demande de financement de la commune.

L'action déposée s'intitule «Section Fête le Mur Saint-Omer».

L'objectif de l'action est de permettre à des jeunes garçons et filles qui résident en quartier prioritaire de participer aux temps d'animation proposés chaque semaine par le Club au cœur du QPV (quartier prioritaire de la politique de la Ville).

Cette action comporte 7 animations (pratique sportive du tennis, compétition éducative, double dutch, journée complète du p'tit fête le murien, les filles font le mur, jeu et et job, adhésion club passerelle (les jeunes les plus assidus et motivés pourront intégrer l'école de tennis)).

L'action concernerait les jeunes de 6 à 17 ans.

Le coût prévisionnel s'élève à 29 795 €.

Pour réaliser cette action, l'association sollicite auprès de la ville une subvention d'un montant de 3 000 euros. Elle a sollicité une subvention de 13 395 € du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires).

Monsieur le Maire : « Belle initiative du tennis club de Saint-Omer qui va venir sur le terrain situé à côté de la salle de sports Maillebois, peut être aussi sur le terrain de la Verte Ecuelle. Voilà par exemple une action nouvelle. Sur l'ensemble de ces délibérations, vous voyez que nous ne nous arrêtons pas à la subvention de fonctionnement, je ne vous ferais pas l'injure de faire le total de ce que représentent les subventions autres que la subvention de fonctionnement du centre social qui est de 250 000 €. Si vous regardez à travers les différentes délibérations que nous avons prises, nous amendons cette subvention de fonctionnement d'un certain montant et c'est tout à fait logique. »

Monsieur MOUND : « Je voudrais en profiter pour rappeler à tout le monde que le tennis club de Saint-Omer, physiquement, se trouve sur le territoire de Longuenesse, si vous regardez le cadastre. »

Madame LEVRAY : « Je ne comprends pas pourquoi on reparle du centre social dans cette délibération. »

Monsieur le Maire : « Cela va concerner avant tout le quartier. »

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 3 000 € pour l'association pour l'action « Section Fête le Mur Saint-Omer »,
- d'imputer les dépenses à l'article 65748.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ADHÉSION AU SERVICE COMMUN « CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉE »

Il est rappelé à l'assemblée qu'en mai 2019, la CAPSO a conventionné avec la Fédération Départementale de l'Énergie du département du Pas-de-Calais (62) pour mettre en place une politique de maîtrise des consommations énergétiques sur le patrimoine public communal et intercommunal. Ainsi, les communes ont souscrit à une expertise technique par l'intermédiaire de deux conseillers en énergie partagé (CEP). Leur mission est d'accompagner les collectivités dans leurs projets de maîtrise et d'économies d'énergie tant sur les bâtiments que sur l'éclairage public.

La convention avec la FDE62 arrivant à terme au 31 mai 2022, il est proposé de créer un service commun, conformément à l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, géré par la CAPSO et composé de deux agents pour permettre à cette dernière et aux communes de continuer à bénéficier de ce service à partir du 1^{er} juin 2022.

Par ailleurs, un des deux agents sera mis à disposition des communes de la CCPL (à hauteur de 50%) dans le cadre d'un service unifié créé spécifiquement entre les deux communautés.

Ce service fonctionnerait sur le même principe que l'actuel service et aurait pour missions de :

- sensibiliser et former les services et les élus communaux et intercommunaux aux politiques énergétiques et aux usages de leur patrimoine,
- mettre en réseau les élus et les techniciens du territoire pour créer une dynamique d'échange,
- réaliser et mettre à jour un inventaire du patrimoine,
- réaliser un bilan énergétique personnalisé,
- suivre les consommations et dépenses énergétiques du patrimoine,
- analyser le comportement énergétique de la collectivité et élaborer un programme pluriannuel d'actions en vue d'une meilleure gestion,
- accompagner et suivre les communes sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie,
- informer en amont sur les financements mobilisables,
- renforcer l'action des CEP au bénéfice des bâtiments communautaires,
- participer aux dynamiques intercommunales en lien avec le PCAET et la construction des stratégies territoriales en matière énergétique,
- accompagner le déploiement du mix énergétique sur le territoire.

Le coût annuel est estimé à 75 000 euros (1 agent à temps plein et 1 agent travaillant à 50 %, soit 1,5 ETP) et financé à parts égales par la CAPSO et les communes adhérentes étant précisé que ce coût est réparti entre les communes suivant trois critères : le nombre d'habitants, le nombre de bâtiments potentiellement concernés par le service et leur surface.

Les démarches d'intégration des deux agents concernés au sein des effectifs de la CAPSO seront effectives une fois que l'ensemble des communes concernées aura adhéré au service par la signature de la convention jointe à la présente délibération. Un courrier a été transmis aux communes en ce sens, à la fois les communes bénéficiant déjà du service de la FDE, afin de leur communiquer une estimation financière de leur participation, en partant du principe d'une adhésion de l'ensemble de ces dernières, et les autres communes pour information.

Le coût annuel pour la commune a été estimé à 3 395 € sur la base d'une participation financière de l'ensemble des communes actuellement adhérentes.

Monsieur VANDESTEEENE : « J'ai une question par rapport au lien entre la FDE et le nouveau conseil en énergie partagée. Comment s'articule le lien entre les deux ? Est-ce que c'est une suite ou carrément autre chose ? Par rapport aux agents qui sont amenés à intervenir, ont-ils déjà effectué des missions ici sur la Ville de Longuenesse et dans quelle mesure ils pourraient intervenir si ce n'est pas le cas ? »

Madame MALIDAN : « Ce sont les mêmes missions qu'avant. Ils font déjà ce travail là, ils vont juste continuer à le faire en étant rattachés à la CAPSO. Ce sont les mêmes personnes pour les mêmes missions. »

Monsieur VANDESTEEENE : « Par rapport aux projets, il y a des exemples de projets sur Longuenesse où ils sont intervenus récemment ? »

Madame MALIDAN : « Monsieur RUCKEBUSH en parlait tout à l'heure par rapport à l'isolation, les moyens de chauffage, des missions de conseil sont faites avec eux. La feuille de route est la même. »

Coupure de son

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de valider l'adhésion de la commune au service commun « maîtrise énergétique », mis en place et géré par le Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, à compter du 1^{er} juin 2022,
- d'approuver la convention de mise à disposition de services entre la CAPSO et la commune ainsi que les conditions financières,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention de mise à disposition de service entre la CAPSO et la commune.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ADHÉSION À L'ASSOCIATION TERRITOIRES ET PRISONS

Il est rappelé à l'assemblée que, par délibération n° 2021-75 du 28 septembre 2021, je vous rappelle que vous avez entériné l'adhésion de la Ville à l'association Territoires et Prisons et autorisé Monsieur le Maire à y siéger en qualité de représentant de la Commune de Longuenesse.

Suite au mail adressé par M. Philippe BENASSAYA, Président de Territoires et Prisons en date du 4 mars 2022, il est nécessaire de modifier cette délibération comme suit :

Notre commune accueille sur son territoire un établissement pénitentiaire. Cet équipement concentre de nombreux enjeux intrinsèquement liés à un large spectre de nos compétences municipales. Afin de nous permettre de mieux appréhender les questions carcérales, de favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques avec les autres collectivités accueillant des établissements pénitentiaires et de porter la voix des territoires auprès des instances de l'Etat, nous avons la possibilité de rejoindre l'association loi 1901 « Territoires et Prisons » regroupant les communes, intercommunalités, départements et parlementaires concernés. Cette association s'est fixée plusieurs objectifs :

- porter la voix des élus locaux sur les problématiques rencontrés dans les territoires,

- sensibiliser les différents acteurs aux enjeux liés à l'accueil d'un lieu de privation des libertés sur son territoire,
- établir une concertation et une coopération étroite et permanente entre ses adhérents pour étudier toutes les questions et problématiques en lien avec le milieu carcéral qui leur sont communes,
- faire des propositions pour enrichir la politique carcérale,
- faciliter à ses adhérents l'exercice de leurs fonctions par une information régulière,
- veiller au respect de l'article 7 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Madame LEVRAY : « Ce n'est que l'adhésion qui est changée ? On avait pas parlé, au moment de l'adhésion à cette association, qu'il n'y avait pas d'adhésion de prévu à ce moment là. »

Monsieur le Maire : « Normalement, il y a toujours une adhésion à une association. »

Madame LEVRAY : « Mais le montant n'était pas indiqué. »

Monsieur le Maire : « Non. Le conseil d'administration a eu lieu en visioconférence, je pourrais vous sortir la date et c'est lors de ce conseil d'administration qu'a été entérinée l'adhésion. C'est X € par habitant.

Très longue coupure de son

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'acquitter chaque année la cotisation correspondante à cette adhésion, qui s'élève pour cette année à 815 €,
- d'autoriser Madame Delphine DUWICQUET à y siéger en tant que représentante suppléante de Monsieur le Maire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la désignation de « correspondants défense » au sein des communes, plusieurs circulaires ont été adressées par le Ministère de la Défense à l'ensemble des Préfets en leur demandant de prendre les mesures d'information nécessaires auprès des communes de leur département afin que les Maires procèdent à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

Les missions principales dévolues au Correspondant Défense sont les suivantes :

Il remplit une mission d'information et de sensibilisation auprès des administrés :

- le premier domaine concerne le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
- le deuxième domaine concerne les activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire,
- le troisième domaine concerne le devoir de mémoire et de reconnaissance.

Les interlocuteurs immédiats des correspondants défense se situent au niveau de chaque département ; il s'agit de la préfecture et de la délégation militaire départementale. Les correspondants défense trouveront également des interlocuteurs au niveau des commandements militaires régionaux. Ils pourront en outre prendre l'attache des bureaux et centres du service national pour toute question relative au recensement obligatoire à 16 ans ou aux modalités de la journée défense et citoyenneté (JDCJournées défense et citoyenneté nouvelle appellation de JAPD depuis le 1er janvier 2011). Enfin, le site Internet du ministère de la Défense comporte une boîte à lettre électronique destinée à recueillir les questions ainsi que les témoignages des correspondants défense.

Il dispose d'un espace spécifique sur le site internet du Ministère de la Défense.

Par délibération n° 2020-57 du 24 septembre 2020, vous aviez désigné Monsieur Jean-Luc HAZARD, en qualité de correspondant défense de la commune titulaire et Monsieur Rodrigues HERMANT, en qualité de correspondant défense de la commune suppléant.

Or, suite à la démission de Monsieur Jean-Luc HAZARD acceptée par la Préfecture du Pas-de-Calais en date du 31 mars 2021, il convient ainsi de désigner un nouveau membre du Conseil Municipal en tant que Correspondant Défense de la Commune.

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette désignation aura lieu au scrutin secret, sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Monsieur le Maire a reçu les candidatures de :

Liste n° 1 :

- Monsieur Stéphane MILAMON en qualité de Correspondant Défense de la Commune titulaire,
- Monsieur Rodrigues HERMANT en qualité de Correspondant Défense de la Commune suppléant.

Le vote a donné les résultats suivants :

Votants	:	32
Abstentions	:	0
Exprimés	:	32
Liste n° 1	:	32

Après proclamation des résultats, le conseil municipal désigne :

- Monsieur Stéphane MILAMON en qualité de Correspondant Défense de la Commune titulaire,
- Monsieur Rodrigues HERMANT en qualité de Correspondant Défense de la Commune suppléant.

RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, instituant le comité social territorial (CST), nouvelle instance unique issue de la fusion du comité technique (CT) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT),

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 29 mars 2022,

Il est précisé aux membres du Conseil Municipal qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité, de créer un Comité Social Territorial unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du C.C.A.S.,

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1er janvier 2022 :

- commune = 126 agents
- C.C.A.S. = 2 agents

permettent la création d'un Comité Social Territorial commun.

À l'unanimité, le conseil municipal entérine la création d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S.

Coupure de son

INTERCOMMUNALITÉ – MISE À DISPOSITION DE SERVICES NUMÉRIQUES – ADHÉSION AU SERVICE COMMUN NUMÉRIQUE

Vu la délibération n° 2021-77 en date du 28 septembre 2021 relative à la validation du principe de mise à disposition de moyens en informatique et télécommunication de la CAPSO pour le volet vidéoprotection,

Vu l'avis favorable du comité technique de la Ville de Longuenesse en date du 29 mars 2022,

Considérant qu'il convient de délibérer sur l'accord global de mise à disposition de moyens en informatique et télécommunication de la CAPSO sans le limiter au volet vidéoprotection, afin de pouvoir bénéficier librement des diverses prestations du service commun numérique de la CAPSO, en fonction des besoins qui seront exprimés par la Ville de Longuenesse,

Dans un contexte de développement toujours croissant de l'usage des technologies de l'information et dans un objectif d'économies et de rationalisation des moyens, la mise en place de services dans le domaine de l'information et des télécommunications est une nécessité. Cette mutualisation des moyens doit, en effet, permettre d'optimiser l'usage de ces technologies et de limiter, pour les collectivités territoriales, leurs établissements ainsi que leurs partenaires exerçant une mission de service public, les dépenses d'investissement et de maintenance correspondantes.

Dans le cadre de la stratégie numérique définie à l'échelle du Pays de Saint-Omer, la Direction Mutualisée du Numérique propose d'assurer, par l'intermédiaire de prestations internes ou externes, la mise à disposition de matériels et logiciels informatiques et téléphoniques incluant les modalités de conseil, d'étude, d'acquisition, de maintenance et d'exploitation.

La démarche proposée privilégie autant que possible l'homogénéisation des matériels, des logiciels de base et des logiciels métiers, autant pour réduire les coûts que pour améliorer le support et les prestations d'assistance.

Compte tenu du volume, de la confidentialité et de la nature de ces éventuels échanges de données informatisées, cette approche mutualisée doit s'accompagner de responsabilités mutuelles. Ainsi, la CAPSO s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose afin d'assurer la continuité, la sécurité et la qualité des services proposés, et à respecter le secret le plus absolu sur tous les documents et données auxquels elle pourrait avoir accès. Le bénéficiaire s'engage, quant à lui, à n'utiliser les services auxquels il a souscrit que pour son propre usage et à signaler tout incident ou toute intervention extérieure ayant un impact sur le système d'information.

Cette mise à disposition de moyens s'inscrit dans les propositions du schéma de mutualisation, conformément aux articles L5211-56 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux prestations de service réalisées par un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour le compte d'une collectivité et L.5211-4-3 du CGCT permettant la mise en commun de moyens de l'EPCI au profit des communes membres de l'EPCI. Ce dispositif juridique est complété par un conventionnement de droit commun entre la CAPSO et tout partenaire susceptible d'utiliser lesdits services.

Une convention permet de définir précisément les modalités techniques et financières. Aussi, au titre des prestations rendues, le partenaire doit s'acquitter d'une participation annuelle, après émission de titres de recette par la CAPSO.

Les coûts sont susceptibles d'évoluer sur la durée et sont actualisés par l'intermédiaire d'annexes.

Monsieur VANDESTEEENE : « Je voulais juste dire que c'était une bonne nouvelle le fait de mettre à disposition comme cela des moyens numériques, que ce soit en matière de vidéoprotection et aussi je reviens à ma question que j'avais déjà élaborée par le passé par rapport à la salle, notamment la mise en place d'un système de visioconférence. Je voulais savoir si on avait avancé sur cette question. »

Monsieur le Maire : « Nous sommes en train de recevoir différentes entreprises, d'ailleurs nous allons demandé au service informatique de la CAPSO de venir nous conseiller. Nous avons reçu 4 entreprises et l'objectif, c'est que je vous ai déjà dit, c'est d'y mettre un écran en fond, latéralement et tout ce qui est moyens de projection, de visioconférence et d'enregistrement. Nous avons reçu les entreprises, ensuite nous devons passer un appel d'offres. »

Monsieur VANDESTEEENE : « C'est en lien avec la CAPSO ou c'est propre à Longuenesse ? »

Monsieur le Maire : « Non, ce n'est pas en lien avec la CAPSO mais nous allons quand même demander au chef de pôle du service numérique de la CAPSO de nous conseiller. »

Madame LEVRAY : « Est-ce que dans le cadre de cette mutualisation, on pourrait espérer qu'on ait une application commune pour la gestion des documents administratifs, c'est à dire utiliser la même application que celle qui est utilisée à la CAPSO ou pas ? Quand on utilise les deux, on se rend compte qu'une application est beaucoup plus facile d'utilisation que l'autre et ce serait bien qu'on puisse n'en avoir qu'une seule. Quelle sera le coût de l'adhésion à ce service ? »

Monsieur le Maire : « Je ne suis pas l'êru dans ce domaine. »

Monsieur BARRET : « L'application utilisée pour le conseil municipal ne fait pas partie du catalogue de ce qui est proposé par la CAPSO. On peut adhérer à celui que l'on souhaite, en revanche, je pense qu'on a quand même intérêt financièrement à conserver plusieurs années l'application dans la mesure

où il y a des frais qui sont engagés toujours la première année et si on change tout de suite derrière c'est un peu perdu. Il faut le rentabiliser un petit peu, en tout cas je parle sur l'aspect financier. Les applications sont différentes, c'est peut être aussi, je ne sais pas, une question d'habitude. Je n'ai pas beaucoup pratiqué celle de la CAPSO, donc je ne peux pas me prononcer. »

Monsieur le Maire : « On posera la question à Aurélien. »

Madame LEVRAY : « Sur le coût de l'adhésion ? Pour le service en énergie partagée, on a bien le coût pour la commune qui est dans la convention. Il n'y a pas de coût. »

Monsieur BARRET : « Il n'y a pas de coût d'adhésion, tout dépend de ce que l'on va commander. Ensuite, il y a un coût pour des prestations intellectuelles et matérielles. Il y a un catalogue dans les annexes et cela dépendra de ce que l'on va choisir et la quantité. »

Madame LEVRAY : « En fonction de nos besoins, merci. »

Madame DELECOURT : « J'en profite qu'on parle de la plateforme pour l'envoi des documents du conseil notamment, je rencontre toujours des soucis et je ne peux toujours pas me connecter. Si on pouvait me venir en aide, je n'ai pas reçu les mails de la société. J'ai averti vos services et on m'a indiqué qu'on avait envoyé les mails mais je n'ai rien. Il y a un gros souci. »

Madame MALIDAN : « Ils sont peut être dans les spams, les miens étaient arrivés dans les spams. »

Madame DELECOURT : « J'ai cherché je n'ai rien. »

Monsieur le Maire : « On va voir. Monsieur Joël PRUNIER est absent mais on va voir cela. »

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de valider le principe de mise à disposition de moyens en informatique et télécommunication de la CAPSO,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention à intervenir fixant les modalités techniques et financières et toutes les pièces s'y rattachant.

URBANISME – BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS POUR L'ANNÉE 2021

L'assemblée est informée que, conformément aux dispositions de l'article L2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Le bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Acquisitions :

Néant

Cessions :

Une parcelle cadastrée AN 626 d'une contenance de 43 m² jouxtant la propriété de M. et Mme LEMAIRE, 3 rue Renoir à été vendue 860 € actée par la délibération N° 2020-116 du 14/12/2020.

Une parcelle cadastrée AN 625 d'une contenance de 40 m² jouxtant la propriété de M. et Mme HUCK, 2 rue Renoir à été vendue 860 € actée par la délibération N° 2020-115 du 14/12/2020.

Une parcelle cadastrée AE 368 d'une contenance de 22 m² jouxtant la propriété de M. et Mme LARDEUR, 15 rue Jean-Baptiste Lebas à été vendue 440 € actée par la délibération N° 2021-51 du 29/06/2021.

Deux parcelles cadastrée AY 773 d'une contenance de 226 m² et AY 789 d'une contenance de 47 m², situés rue des sapins, jouxtant la propriété de M et Mme SAVOIE ont été vendues 5 060 € actées par la délibération 2021-41 du 12/04/2021.

En application de la réglementation susvisée, le conseil municipal à l'unanimité approuve le bilan tel qu'indiqué ci-dessus des acquisitions et cessions immobilières pour 2021.

URBANISME – CRÉATION D'UN LOTISSEMENT SUR L'EMPLACEMENT DE L'ANCIENNE ÉCOLE JEAN JAURÈS – AVENUE CLÉMENCEAU - DÉCLASSEMENT

Il est rappelé à l'assemblée qu'afin de réaliser un projet immobilier, la commune a procédé dans un premier temps à la désaffectation du bien repris en objet par délibération 2017-33 du 30 mars 2017 sans prononcer le déclassement.

Ce terrain relève donc toujours du domaine public communal malgré sa désaffectation, il convient désormais de prononcer formellement le déclassement dudit terrain (parcelles AI 64, 65 et 66 d'une contenance de 8 469 m²).

Conformément aux dispositions du Code de la Voirie Routière et notamment l'Article L. 141-3, les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie. Ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

Madame DELECOURT : « Il me semble quand même bizarre qu'on parle maintenant de cette vente, je pense qu'on est allé un peu vite en besogne et qu'on aurait pu y penser avant pour le déclassement je parle. Je pense pourtant que cela nous est coutumier, nous avons déjà rencontré le problème avec une concession automobile, route de Blendecques. Nous sommes à nouveau devant le même souci. »

Monsieur le Maire : « A qui dois je rejeter la faute ? »

Madame DELECOURT : « Je vous pose une question Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Non, ce n'est pas une question que vous avez posée, c'est une affirmation. »

Madame DELECOURT : « On vous pose la question pourquoi on en est encore là 6 mois, 7 mois après ? Pourquoi n'a t-on pas fait le déclassement d'abord ? »

Monsieur le Maire : « C'était en 2017. »

Madame LEVRAY : « Il semble pourtant qu'en septembre 2021 on a pris une délibération pour vendre les terrains et que cette délibération, on va le voir juste après, devient caduque puisqu'il y a déclassement et qu'il faut reprendre une délibération 7 mois après. Donc, là on a bien perdu 7 mois sur ce projet. »

Monsieur le Maire : « Non, nous n'avons pas perdu 7 mois puisque le projet est prêt et il vous sera présenté. D'ailleurs, cela a été annoncé, projet sur lequel vous n'étiez pas favorables à la vente du terrain, pas au prix où on l'a vendu. Vous aviez émis des doutes sur la crédibilité du prix de vente au m². »

Madame LEVRAY : « Nous avons posé une question pour savoir qui avait estimé ces terrains. Vous dites maintenant que c'est estimé par les Domaines, c'est bien écrit dans la délibération, il y a 7 mois cela ne l'était pas. Ce n'était pas écrit. »

Monsieur le Maire : « Je vais la ressortir. »

Madame LEVRAY : « Sortez là. C'est sûr je ne l'ai pas inventé. Cela n'était pas écrit dans la délibération du mois de septembre. »

Monsieur le Maire : « Si ce n'était pas écrit, on va ressortir le procès-verbal, je vous l'ai dit en direct que c'était estimé par les Domaines, mais vous le savez bien, ne faites pas celle qui ne sait pas. Vous savez très bien que les terrains sont estimés par le service des Domaines. Vous le savez bien alors ne faites pas celle qui ne sait pas. Quand on sait et qu'on fait semblant de ne pas savoir, j'ai l'impression que cela ressemble à de la mauvaise foi. »

Madame LEVRAY : « Oui vous l'avez bien écrit dans le Vivre à Longuenesse d'ailleurs, nous avons atteint à votre intégrité par nos questions, nos commentaires. »

Monsieur le Maire : « Regardez, nous en avons la preuve, vous verrez que c'est écrit quand vous avez contesté le prix d'achat au m². »

Madame LEVRAY : « Pas le prix d'achat, le prix de vente. »

Monsieur le Maire : « Il y en a un qui vend et l'autre qui achète. »

Madame LEVRAY : « En l'occurrence, c'est nous qui vendons à bas prix. »

Monsieur le Maire : « Qu'est ce que vous êtes d'une précision impressionnante. Dans tous les cas, vous avez remis en cause les 17 € le m². »

Madame LEVRAY : « 14. »

Monsieur le Maire : « 17. »

Madame LEVRAY : « 14. »

Monsieur le Maire : « On note. Je vous ai répondu même si ce n'est pas écrit que c'était estimé par les Domaines, comme tous les biens, mais vous le savez et vous aviez même mis en doute le fait que cela ait pu être vendu 17 € le m². Il faudrait quand même que les services fassent leur boulot. »

Madame DELECOURT : « Je vais me permettre de faire une parenthèse concernant la concession automobile de la route de Blendecques. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas la question. »

Madame DELECOURT : « Comme je viens d'aborder le sujet. »

Monsieur le Maire : « Je vous arrête tout de suite, non, ce n'est pas la délibération. Vous aviez la possibilité de poser des questions diverses, vous ne l'avez pas fait, vous la reporterez au prochain conseil »

Madame DELECOURT : « Je vous écrirai, on le fera par écrit. »

Monsieur le Maire : « Pas de problème. »

À l'unanimité moins 4 abstentions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEENE), le conseil municipal se prononce favorablement sur le déclassement du domaine public de cette emprise en vue de son intégration dans le domaine privé communal.

Monsieur le Maire : « Tout cela pour être pour. Quel temps perdu. C'est 14,27 €, vous aviez raison. »

Madame LEVRAY : « Merci Monsieur le Maire. »

**URBANISME – CESSIION DES PARCELLES AI64 – AI65 – AI66 – AI67 – AI68 – AI69 –
CRÉATION D'UN LOTISSEMENT SUR L'EMPLACEMENT DE L'ANCIENNE ÉCOLE JEAN
JAURÈS – AVENUE CLÉMENCEAU**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, la société d'aménagement – lotissement STILNOR, sise 350 avenue du Stade 59240 Dunkerque, souhaite acquérir une unité foncière de 9601 m² appartenant à la Commune de Longuenesse comprenant les parcelles de terrains nus cadastrées AI 64 (3041 m²) AI 65 (1769 m²), AI66 (3659 m²), AI67 (376n m²), AI 68 (340 m²), AI 69 (416 m²).

Cette unité foncière correspond à l'emplacement de l'ancienne école Jean Jaurès ainsi qu'à trois logements situés le long de l'avenue Clémenceau. Ces bâtiments ont été démolis.

La société STILNOR souhaite acquérir cette unité foncière de 9 601 m² afin d'y aménager un lotissement permettant la création de logements à usage d'habitation répartis sur plusieurs îlots ainsi que notamment les voiries, espaces verts, accès et trottoirs faisant partie de l'opération.

La valeur vénale du bien à été estimée par le service local des Domaines à 137 000 € HT (soit environ 14,27 € HT / m²).

Monsieur le Maire : « HT, donc on s'approche des 17 €. »

Cette cession a été validée par délibération 2021-73 du 28 septembre 2021.

Toutefois, il convient par souci de sécurité juridique que le conseil municipal se prononce à nouveau sur cette cession suite au déclassement du domaine public communal des parcelles AI 64 – AI 65 – AI 66 et à leur intégration dans le domaine privé. La présente délibération annulera et remplacera la délibération 2021-73 du 28 septembre 2021.

Monsieur le Maire : « Je vous l'avais dit et vous l'avez vu dans la presse que ce projet vous sera présenté, cela ne devrait pas d'ailleurs tarder. Nous sommes bien sur 75 logements : 25 logements en accession à la propriété, 25 logements béguinage et 25 logements locatifs. Avant de parler de démolition, je vais parler de projet, vous allez recevoir une invitation pour la présentation du projet de la presqu'île, le 25 avril au soir. Nous avons reçu les bailleurs de Flandre Opale Habitat qui vont également organiser une réunion publique à laquelle vous serez bien sûr conviés, et on s'en félicite, parce que nous avons reçu un courrier indiquant que le bailleur avait le souhait de vendre les 40 appartements au Domaine des Berceaux, et j'avais écrit à Monsieur le Directeur Général afin de lui indiquer que ce n'était pas une bonne idée et qu'on aurait aimé que cela reste chez le bailleur. Les 40 logements des Berceaux vont être totalement réhabilités extérieur et intérieur. Je pense que c'est une bonne nouvelle. Sur la question 27, nous n'avons pas voté. »

Madame LEVRAY : « 26 on ne l'a pas votée. »

Monsieur le Maire : « On a voté la question n° 26 sur le déclassement, c'est la 27 que l'on a pas voté. »

Madame LEVRAY : « La 26, on est pas sûr de l'avoir voté. »

Monsieur le Maire : « Vous voulez qu'on la revote ? Question n° 26, création d'un lotissement sur l'emplacement de l'ancienne école, je mets aux voix, oppositions ? Abstentions ? J'ai même dit tout cela pour rien. Je ne comprends pas tout. D'un côté, vous nous dites qu'il faut construire des logements. La Ville de Longuenesse a perdu de la population. On construit 75 logements, vous vous abstenez. Cherchez la cohérence. »

Madame LEVRAY : « La délibération portait sur un déclassement. »

Madame DUWICQUET : « C'est la procédure. »

Monsieur le Maire : « Je lis, création d'un lotissement. »

Madame LEVRAY : « Tout comme pour la 27 d'ailleurs, vous avez dit que le projet nous serait présenté, donc en attendant la présentation du projet nous nous abstenons aussi sur cette question 27. »

Madame DUWICQUET : « Vous vous abstenez sur l'idée qu'il puisse y avoir des logements à cet endroit là. »

Madame LEVRAY : « Pas du tout, ce n'est pas ce que nous avons dit. »

Madame DUWICQUET : « On ne parle pas du projet, on parle simplement de la réalisation d'un projet. »

Madame LEVRAY : « Vous nous permettrez d'avoir le choix de nos votes. Merci. Sur cette question 27, j'aurais quand même une question. Ce projet se fera sur un ensemble de 9 600 m² à peu près. Au départ, on avait eu un projet en 2016 apparemment qui ne peut pas voir le jour qui portait sur une superficie de 2 hectares 5. Pour pouvoir mettre en place ce projet, on avait acheté des terrains à l'arrière et je voudrais savoir ce que deviennent les terrains et ce qu'on va en faire ? »

Monsieur le Maire : « Je vais vous répondre. Je l'ai déjà dit. Mais oui je vous l'ai déjà dit. Les promoteurs se sont aperçus, on peut être très surpris, qu'il y avait entre la partie basse pour appeler Jaurès et la partie haute qui est à l'arrière près des tennis de Saint-Omer, je vous l'ai dit déjà cela. »

Madame LEVRAY : « Oui vous nous l'avez dit, toujours est-il que nous sommes propriétaires de terrains. Que va t-on faire de ces terrains ? »

Monsieur le Maire : « Laissez moi finir car je vous l'ai déjà dit ce qu'on allait en faire. Mais à un moment donné, stop. Je vous l'ai déjà dit. Mais je vais vous le redire, cela ne me pose pas de problème. Au départ, c'était un projet global, vous vous souvenez bien mes chers collègues. Le projet Jaurès c'était l'emplacement de l'école et à l'arrière où il y a un terrain qui appartient à la Ville, nous avons racheté une partie du terrain à Madame MALIDAN, ce n'est pas un secret. Sur ce terrain, il y a toujours le projet de faire 25 maisons individuelles à peu près. Mais, nous avons été obligés de séparer les deux projets. Pour ne pas retarder celui du bas, de le séparer, j'attends que vous m'écoutez pour ne pas devoir le répéter une troisième fois, donc à l'arrière, ce sera un deuxième projet, deux projets séparés, il y aura le projet, je ne sais pas si c'est 25 pile, mais une vingtaine de logements à construction libre. Cela a toujours été dit. La pédagogie, vous le savez, on faisait le même métier, c'est l'art de la répétition, donc je répète pour la dixième fois. »

À l'unanimité moins 4 abstentions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEENE), le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur la cession de 9 601 m² (superficie susceptible de varier légèrement suite au bornage définitif) sur l'ensemble des parcelles cadastrées AI 64 – AI 65 – AI 66 – AI 67 – AI 68 – AI 69 au profit de la société d'aménagement – lotissement STILNOR, sise 350 avenue du Stade 59240 Dunkerque, pour un montant de 137 000 € HT (la vente entre dans le champ d'application de la TVA à taux normal. Le fait générateur et l'exigibilité de la TVA seront fixés d'une manière générale à la date du transfert de propriété. La TVA sera acquittée par la commune), étant précisé que les frais de bornage, d'acte notarié ainsi que tous autres frais afférents seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à établir ainsi que tous autres actes ou documents afférents à cette cession.

**URBANISME – DÉMOLITION DE LA RÉSIDENCE VERCORS – SDIS
LONGUENESSE – RUE REMBRANDT**

Monsieur le Maire : « Peut être que vous allez être contre aussi là. »

L'assemblée est informée que, le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) a quitté le site de la rue Rembrandt à Longuenesse (parcelle AN 899) et restitué la Résidence Vercors (AN240), comprenant 22 logements appartenant au bailleur social Habitat Hauts de France situé Boulevard des Affaires à Coquelles.

Compte-tenu de l'importance des coûts de réhabilitation de cet immeuble, Habitat Hauts de France et la CAPSO ont accepté le principe d'une démolition conjointement avec celle de la caserne.

Cette opération ayant été financée à l'époque par un prêt aidé de l'état, il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation de démolir auprès du Préfet du Pas-de-Calais.

Conformément aux dispositions de l'Article L 443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'avis de la Commune est nécessaire pour réaliser cette opération de démolition.

Madame DELECOURT : « Oui Monsieur le Maire. Je tiens tout de suite à préciser que nous ne sommes pas contre mais j'ai une question à vous poser. Je voudrais simplement savoir si on connaît le coût de cette démolition et du désamiantage qui sera certainement nécessaire avant. »

Monsieur le Maire : « Parce que vous pensez que c'est nous qui allons payer ? »

Madame DELECOURT : « Mais justement, laissez moi terminer ma question. Je voudrais également savoir qui va supporter le coût de tous ces travaux ? Ensuite, est-ce qu'on a une idée de ce que va devenir cette friche ? »

Monsieur le Maire : « Propriété de la CAPSO qui va supporter les frais de démolition et qui n'a pas encore dévoilé quel projet il pourrait y avoir sur cette surface. »

Monsieur CREQUY : « Ce n'est pas à la commune. »

Madame DELECOURT : « Donc, on va démolir sans connaître. Je comprends bien que ce n'est pas à la commune. »

Monsieur le Maire : « Vous y êtes allée à la caserne dernièrement ? »

Madame DELECOURT : « Oui, j'y suis allée il n'y a pas très longtemps avant le déménagement. »

Monsieur le Maire : « Vous plaisantez ou quoi. »

Madame DELECOURT : « C'est triste. »

Monsieur le Maire : « Quand ils organisent la Sainte-Barbe dans la salle, il y a des étais partout. »

Madame DELECOURT : « Mais je le sais Monsieur le Maire. Mais, je ne critique pas, j'ai dit que je n'étais pas contre. »

Monsieur le Maire : « Pourquoi vous dites on va démolir ? »

Madame DELECOURT : « On va le démolir. Qu'est-ce qu'on va en faire ? Tout le monde est en droit de se poser la question. »

Monsieur le Maire : « On va le démolir sans savoir. Je n'en sais rien moi. »

Monsieur CREQUY : « Habitat Hauts de France. »

Monsieur le Maire : « Vous écririez au Président de la CAPSO, vous lui demanderez, lui le sait peut être, moi je n'en sais rien. »

Madame DELECOURT : « C'est dommage de nous faire voter des choses sans connaître les aboutissements. »

Monsieur le Maire : « Franchement, c'est n'importe quoi. Cette caserne ne mérite qu'une chose, c'est d'être par terre. »

Madame DELECOURT : « Mais je suis d'accord avec vous. »

Monsieur le Maire : « Après ce qu'on en fera, je n'en sais rien moi. »

Madame DELECOURT : « Je trouve dommage de ne pas savoir l'aboutissement des choses. »

Monsieur le Maire : « On va d'abord abattre. »

Madame DELECOURT : « Je m'arrêterai là merci. »

Monsieur le Maire : « On abat et après qu'est ce qu'on fera, j'en sais rien moi. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Le fait d'abattre va sécuriser les lieux, cela évitera l'intrusion. »

Monsieur le Maire : « On va la raser et éviter les squats, écrivez à Monsieur le Président de la CAPSO ou demandez à Madame LEVRAY, elle y siège, elle lui posera la question. »

Madame LEVRAY : « Vous y siégez bien plus souvent que moi en étant Vice-Président. »

Monsieur le Maire : « Et alors, cela ne m'empêche pas de vous dire que je ne sais pas aujourd'hui quel est le projet retenu pour cette surface là. Je n'en sais rien. Nous savons par contre et nous y travaillons, notez le bien parce que vous allez dire un jour que je ne vous l'ai pas dit, que les ateliers Rembrandt qui sont à côté de la caserne vont également être rasés. J'ai posé la question en revanche, cela nous intéresse directement, ce ne sera pas en même temps, donc nous allons avoir un laps de temps plus long pour nous retourner mais nous réfléchissons déjà à ce que sera notre futur centre technique parce qu'on sait que cela va disparaître. Maintenant, je n'en sais rien de ce qu'ils vont y faire. »

Madame DELECOURT : « Je trouve quand même dommage que ce sont des terrains, des surfaces qui sont sur Longuenesse, et qu'on ne sait pas ce que cela va devenir, c'était le but de ma question, merci. »

Monsieur le Maire : « Madame DELECOURT, il va y avoir une nouvelle caserne de gendarmerie qui se situe sur le territoire de Longuenesse, les terrains appartiennent à la CAPSO. Ce n'est pas la CAPSO qui décide, ce sont les services de l'Etat. Essayez de comprendre comment cela marche. Nous n'avons, excusez moi de vous le dire, aucun pouvoir sur ce dossier. »

Madame DUWICQUET : « Surtout aujourd'hui, c'est une question sécuritaire. »

Madame DELECOURT : « Je n'ai pas remis en cause, je vous l'ai dit au départ, loin de là. »

Monsieur le Maire : « Madame DELECOURT, vous voudriez que je vous donne des informations que je n'ai pas. Un jour vous demandez combien consomme un camion poubelle. »

Madame LEVRAY : « On ne va pas revenir là dessus. »

Monsieur le Maire : « Si j'y reviens. Un autre jour, vous demandez pourquoi la ville de Roquetoire a quitté le marché des bouches incendie. Celle là non plus je ne peux pas y répondre. »

Madame LEVRAY : « Faites nous la liste des questions qu'on a le droit de vous poser Monsieur le Maire, ce sera peut être plus simple. »

Monsieur le Maire : « Vous avez eu le droit de la poser, c'est la réponse sur laquelle vous n'êtes pas d'accord. Vous devez avoir le numéro de Joël DUQUENOY, appelez le maintenant en direct, vous voulez que je le fasse ? Je vais lui demander ce qui va se faire à la caserne. Il va peut être vous répondre. Moi je n'en sais rien. »

Madame LEVRAY : « Vous dites n'importe quoi. »

Madame DELECOURT : « Je trouve quand même dommage qu'on ne soit pas au courant des choses qui se passent sur Longuenesse. »

Monsieur le Maire : « Mais Madame, vous avez compris l'esprit communautaire, vous étiez favorable à la fusion des communes. »

Madame DELECOURT : « Mais oui Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Et puis maintenant, vous voulez qu'on garde notre identité quand vous avez un esprit des plus communautaire. C'est cela l'esprit communautaire. »

Madame LEVRAY : « On mélange tout Monsieur le Maire, on mélange tout. »

Madame DUWICQUET : « Vous pouvez aussi entendre et accepter que pour l'instant nous sommes sur la démolition, que le projet n'est pas encore acté. Vous n'avez pas la réponse à ce projet là, vous ne supportez pas, à un moment donné, qu'on ne connaît pas le projet. Une démolition pour sécurité, vous êtes d'accord. »

Monsieur le Maire : « Vous trouvez anormal qu'on ne sache pas ce qu'ils vont y faire. Non, je ne sais pas ce qu'ils vont y faire. »

Madame DUWICQUET : « Acceptez cela. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Le projet sera dévoilé par le porteur de projet, ce n'est pas à nous de le faire. »

Monsieur le Maire : « Je ne sais pas si la CAPSO sait ce qu'elle va y faire. Vous feriez des logements Madame LEVRAY ? Je ne pensais pas qu'une question pareille... »

Madame DELECOURT : « Je ne pensais pas que ma question allait faire autant de vague. Je vous posais une question anodine. Vous vous énervez Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Elle ne fait pas de vague. Arrêtez un peu, ne mélangez pas les genres. Votre question était tout à fait entendable. C'est la réponse qui ne vous plaît pas. Vous dites qu'on ne comprend pas comment on va démolir alors qu'on ne sait pas ce qu'on va y faire, c'est cela que vous vous dites. C'est pas cela qui a été dit. Non. Ce sera enregistré. C'est exactement ce que vous avez dit. Je ne comprends pas qu'on démolisse sans savoir ce qu'on va y faire. Je suis fou ou quoi, mes collègues ? Ou c'est cela qu'on a entendu ? À un moment donné, stop. Vous verrez dans l'enregistrement ce que vous avez dit ou pas. Et tout cela pour être favorable. »

Madame LEVRAY : « On vous l'avait dit tout de suite. »

Monsieur le Maire : « Pourquoi vous nous avez fait ce cirque là ? »

Madame LEVRAY : « Ce n'est pas nous qui avons parlé des camions poubelles. Il y a des gestes qu'on ne peut pas supporter dans cette assemblée quand il y a, parmi vous, des gens qui nous regardent en faisant "ça ne va pas", il faudrait peut être s'arrêter et revenir à des réactions normales entre adultes. Il ne faut pas exagérer non plus. »

Monsieur le Maire : « La prochaine fois que je vois Monsieur DUQUENOY, je vais dire que Madame DELECOURT, Madame LEVRAY et Monsieur VANDESTEEENE veulent connaître le projet. Pouvez-vous leur écrire ? »

Madame DELECOURT : « On lira son courrier. »

Monsieur le Maire : « Peut être qu'il ne le sait pas actuellement. Quand on a fait la nouvelle caserne, Madame DELECOURT, nous a-t-on demandé notre avis à savoir si on allait la mettre là ? Les terrains sont communautaires. »

À l'unanimité, le conseil municipal émet avis favorable à cette opération de démolition.

URBANISME – DÉNOMINATION DE LA VOIRIE DOMAINE DE LA TOUR

L'assemblée est informée que les parcelles AD 295 et 297 sises sur la commune de Longuenesse et appartenant à la société PIERRE'INVEST, représentée par Monsieur LANGAGNE Gauthier, sont destinées à la viabilisation de 10 lots libres et un îlot de sept logements. Ces derniers sont desservis par une voie nouvelle.

Madame DELECOURT : « Permettez moi simplement de vous dire qu'on a manqué d'inspiration sur ce sujet parce que nous demander de nous prononcer sur un Domaine de la Tour pour une rue alors qu'on a déjà le Domaine en face, écoutez je plains les livreurs, etc. Nous n'avons quand même pas vraiment d'inspiration à Longuenesse. »

Monsieur le Maire : « Nous avons la ferme des Berceaux et à côté le Domaine des Berceaux. »

Madame DELECOURT : « Justement, c'était déjà pas très original, cette fois-ci, on peut l'être. »

Monsieur le Maire : « Faites nous une proposition. »

Madame DELECOURT : « Si vous voulez, on va vous écrire, on va vous en envoyer. »

Monsieur le Maire : « Tout ce qui est constructible..... »

Madame LEVRAY : « Non c'est pas cela, le jour où les pompiers vont devoir s'y rendre, est-ce qu'ils ne vont pas éteindre un incendie à la médiathèque plutôt que de tourner à gauche ? »

Monsieur RUCKEBUSCH : « S'il y a vraiment un incendie, ils vont vite voir où ils se trouvent. »

Madame LEVRAY : « Certes. »

Madame DELECOURT : « Ou un accident. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Ou un accident, c'est pareil. »

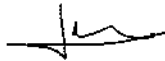
Monsieur le Maire : « Et de peu que l'on mette un sens interdit sauf riverains, ils n'arrivent pas du tout les pompiers. »

Considérant l'intérêt de dénommer cette voie notamment pour le repérage par les services de secours et de police en cas de problème sur la voie ainsi que pour la localisation sur les plans de la ville, à l'unanimité moins 4 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEENE), le conseil municipal se prononce sur la dénomination de cette nouvelle voie :
Domaine de la Tour.

Monsieur le Maire : « Merci de votre attention et restez pour signer. »

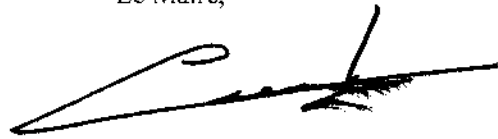
La séance est levée à 21 h 54

Le secrétaire de séance,



Éric LEBAS

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Affichage le 20 mai 2022

